

Pistes et éclairages économiques

Pour une mise en perspective de 10 idées reçues en matière économique

Economic Prospective Club

Février 2019



Micael Castanheira, *Directeur de Recherche FNRS, Professeur à Solvay Brussels School of Economics and Management*

Étienne de Callataÿ, *Économiste, Chargé de cours invité à l'UNamur, Co-fondateur d'Orcadia AM*

Philippe Defeyt, *Économiste, Président de L'Institut pour un Développement Durable*

Olivier Lefebvre, *Docteur en Économie et Administrateur de sociétés*

Luc Leruth, *Docteur en Économie et mathématicien, Professeur honoraire à l'Université d'Essex (UK)*

Pierre Pestieau, *Docteur en Économie, Professeur à l'ULg et au CORE*

Initiative, synthèse et rédaction :

Isabelle de Laminne, *Économiste, Journaliste indépendante à La Libre Belgique, Responsable du blog MoneyStore*

Table des matières

Introduction	P 3
I. Pauvreté et inégalités : Entre perception et évolution réelle	P 4
I.1. Les idées reçues	
I.2. Dans les faits et dans les chiffres	
I.3. Propositions et pistes de réflexion	
II. L'immigration, cause de tous les maux ?	P 11
II.1. Les idées reçues	
II.2. Dans les faits et dans les chiffres	
II.3. Propositions et pistes de réflexion	
III. Le protectionnisme : Avantage ou inconvénient ?	P 15
III.1. Les idées reçues	
III.2. Dans les faits et dans les chiffres	
III.3. Propositions et pistes de réflexion	
IV. L'économie de marché est-elle compatible avec le développement durable?	P 19
IV.1. Les idées reçues	
IV.2. Dans les faits et dans les chiffres	
IV.3. Propositions et pistes de réflexion	
V. L'emploi est-il en quantité fixe ?	P 23
V.1. Les idées reçues	
V.2. Dans les faits et dans les chiffres	
V.3. Propositions et pistes de réflexion	
VI. Le privé est-il plus efficace que le public ?	P 25
VI.1. Les idées reçues	
VI.2. Dans les faits et dans les chiffres	
VI.3. Propositions et pistes de réflexion	
VII. Le capital et ses revenus sont-ils trop ou trop peu taxés ?	P 28
VII.1. Les idées reçues	
VII.2. Dans les faits et dans les chiffres	
VII.3. Propositions et pistes de réflexion	
VIII. L'Europe fait-elle le jeu du libéralisme économique ?	P 32
VIII.1. Les idées reçues	
VIII.2. Dans les faits et dans les chiffres	
VIII.3. Propositions et pistes de réflexion	
IX. L'orthodoxie budgétaire est-elle souhaitable ?	P 36
IX.1. Les idées reçues	
IX.2. Dans les faits et dans les chiffres	
IX.3. Propositions et pistes de réflexion	
X. Les pièges à l'emploi : Quelle réalité économique ?	P 39
X.1. Les idées reçues	
X.2. Dans les faits et dans les chiffres	
X.3. Propositions et pistes de réflexion	
Conclusion	P 43
Annexes	P 46

Introduction

Pour cette sixième édition consécutive des travaux de l'Economic Prospective Club, les économistes en présence se sont attachés à analyser, décrypter et déconstruire dix idées reçues en matière économique. A la veille d'élections en mai 2019, dans un environnement où les populismes se déploient dans plusieurs pays et alors que les idées préconçues et les *fake news* envahissent les sphères d'information et les réseaux sociaux, il a semblé nécessaire de porter un regard critique et objectif sur certaines idées reçues. A l'heure où les mouvements populaires et citoyens prennent de l'ampleur, il s'est avéré important et essentiel d'apporter un éclairage sur des concepts souvent véhiculés sans fondements ni analyses économiques objectivées par des chiffres. Cependant, les économistes en présence ne se positionnent pas en donneurs de leçon. S'ils se basent sur les faits et les chiffres, ils se sont attachés à ne pas perdre de vue ni à sous-estimer ou nier la perception et le vécu des personnes. Il convient donc d'envisager ces aspects économiques en gardant toujours à l'esprit ce souci d'équité qui a traversé l'ensemble des travaux de ce groupe depuis six ans.

Parmi les idées reçues qui circulent actuellement, les économistes en ont sélectionné dix :

- Pauvreté et inégalités : Entre perception et évolution réelle
- L'immigration, cause de tous les maux ?
- Le protectionnisme : Avantage ou inconvénient ?
- L'économie de marché est-elle compatible avec le développement durable ?
- L'emploi est-il en quantité fixe ?
- Le privé est-il plus efficace que le public ?
- Le capital et ses revenus sont-ils trop ou trop peu taxés ?
- L'Europe fait-elle le jeu du libéralisme économique ?
- L'orthodoxie budgétaire est-elle souhaitable ?
- Les pièges à l'emploi : Quelle réalité économique ?

Chaque sujet a alors été développé en trois phases. Dans un premier temps, une brève description de l'idée reçue a été présentée, suivie par une analyse économique de la réalité de cette idée dans les faits et dans les chiffres. Au terme de chaque chapitre, une proposition de pistes de réflexion est avancée par les économistes en présence. Dans l'énoncé des idées reçues, il peut arriver que des idées contradictoires surviennent. L'ensemble de ces idées préconçues a été décrit de façon synthétique, sans volonté d'épingler ou de stigmatiser l'un ou l'autre groupe de la société. Ensuite, chaque conception a été passée au crible de chiffres publiés par des instances ou personnes reconnues pour leur expertise économique dans chaque domaine et ce, en toute objectivité. Dans la troisième partie de chaque chapitre, les économistes ont alors avancé des propositions et pistes de réflexion en vue d'améliorer, à la fois, la perception et la réalité de certaines situations économiques.

L'objectif qui a sous-tendu cette réflexion a été d'apporter un éclairage économique impartial et neutre basé sur un consensus entre les économistes en présence dans une société où des informations trop succinctes ou mal étayées font le lit de concepts souvent faussés. Au-delà d'un simple décryptage, il s'agit ici d'une mise en perspective qui, sans vouloir apporter de solutions toutes faites, propose au lecteur des pistes de réflexion qui pourraient alimenter des débats de société.

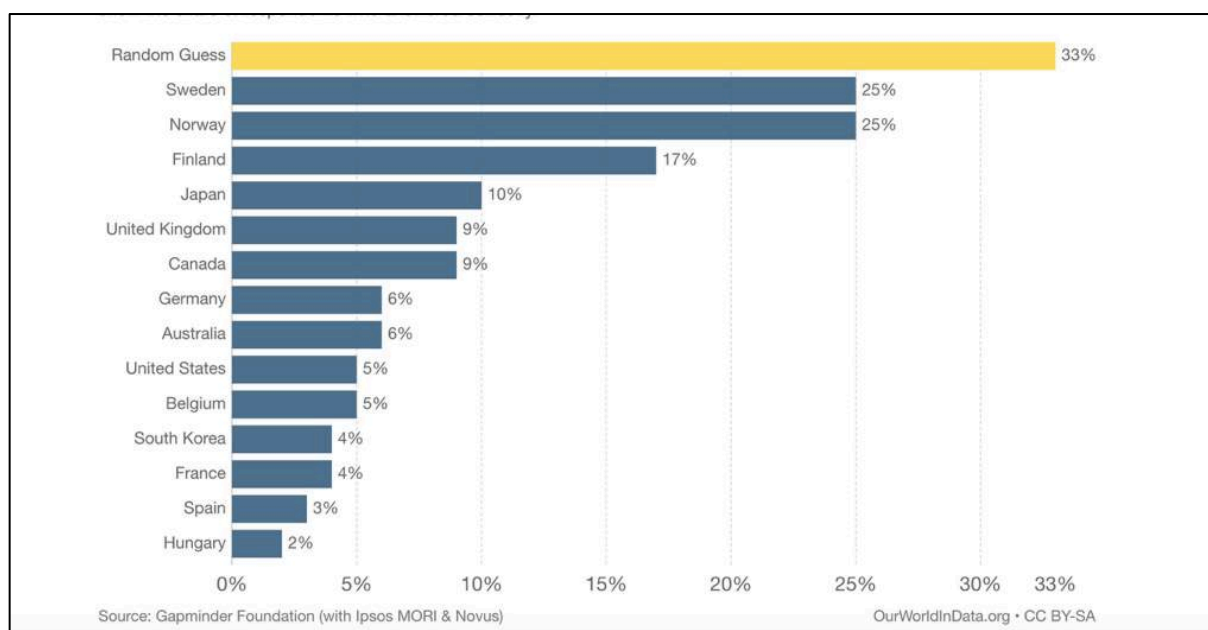
Les propos repris dans ce document reflètent les opinions personnelles des auteurs et celles-ci ne doivent en aucune façon être assimilées aux positions des organismes auxquels les auteurs sont ou ont été affiliés.

I. Pauvreté et inégalités : Entre perception et évolution réelle

I.1. Les idées reçues

Beaucoup de concepts circulent sur la pauvreté. Il y a les idées portant sur l'augmentation de la pauvreté et celles liées à la montée des inégalités tant dans les pays développés qu'au niveau mondial.

L'idée que la pauvreté augmente est bien ancrée dans les esprits. Une enquête menée par Gapminder Foundation¹ a demandé à douze mille personnes dans quatorze pays si, au cours des deux dernières décennies, la proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté a presque doublé, est restée la même, ou a presque diminué de moitié. La réponse était que la pauvreté a presque diminué de moitié. 19 Belges ou Américains sur 20 se sont trompés sur la réponse. En fait, la plupart des personnes dans les quatorze pays interrogés se sont trompées, comme le montre le graphique ci-dessous (les pourcentages correspondent au nombre de bonnes réponses).



En marge de ces constatations, d'autres notions sur la pauvreté circulent également. Selon un article du Soir sur la « *pauvrophobie* »², les pauvres font l'objet de certains clichés. Selon certaines idées reçues, les pauvres sont des profiteurs qui ruinent la sécurité sociale et, pour sortir de la pauvreté, il faut juste de la volonté. Les pauvres font aussi peur : ils seraient, selon certains, dangereux car la pauvreté serait source de criminalité³. La pauvreté dérange aussi comme le souligne le sociologue Serge Paugam sur le site d'ATD quart-monde : « *Les riches justifient la pauvreté de deux manières : soit ils considèrent qu'elle est naturelle (les pauvres ont moins de facultés que les autres) et que l'ordre social inégal est pour cette raison immuable, soit ils jugent que les pauvres sont moins méritants que les autres. Ils cherchent alors à démontrer, en contraste, l'exemplarité de leur trajectoire pour justifier leurs privilèges. Dans les deux cas, les pauvres sont infériorisés* ». Le pauvre c'est aussi l'étranger, celui qui vient d'ailleurs, qui n'a pas de place dans notre pays et qui est un profiteur, voire un mafieux. Finalement, le pauvre est réduit à un assisté, un fraudeur, un paresseux parfois dangereux et qui pourrait s'en sortir s'il le voulait. La pauvreté est donc assimilée à un problème individuel.

La pauvreté est alors essentiellement considérée comme une pauvreté « monétaire » et beaucoup moins sous son aspect de « pauvreté sociale ». La notion de pauvreté s'inscrit donc comme étant relative, c'est-à-dire que l'on compare une situation de revenus par rapport à une autre. Ce qui amène le débat sur le terrain des inégalités. En ce qui concerne les inégalités,

l'idée qui circule est de dire que les inégalités augmentent. Mais de quelles inégalités parle-t-on ? Il y a les inégalités de richesse et les inégalités de revenus mais aussi les inégalités de traitement entre certains groupes sociologiques comme entre les hommes et les femmes. En ce qui concerne les inégalités de revenus, leur accroissement prétendu est étayé par la publication régulière des salaires de certains sportifs ou de dirigeants d'entreprises qui gagnent jusqu'à plus de 300 fois le revenu minimal.

I.2. Dans les faits et dans les chiffres

Dans les faits, il s'avère qu'il est assez difficile de mesurer correctement ces deux phénomènes que sont la pauvreté et les inégalités. En effet, le revenu financier n'est pas le seul facteur en jeu. La santé, le lien social, la localisation, l'accès aux services collectifs sont aussi des facteurs dont il faut tenir compte. Au-delà de ces facteurs, les mesures choisies pour définir la pauvreté et les inégalités peuvent aussi donner lieu à des constats différents, voire parfois opposés. Il faut donc tenir compte de facteurs tels que :

- la pauvreté relative ou absolue,
- choisir le bon seuil de pauvreté,
- définir l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini ou par l'écart interquartile.

Ces questions doivent être clarifiées avant d'établir le moindre diagnostic.

Comment a évolué la pauvreté dans le monde au cours des vingt dernières années ?

En ce qui concerne les chiffres qui sont publiés sur la pauvreté, il convient d'émettre une première constatation. Il y a une différence entre les chiffres belges ou européens et les chiffres mondiaux ou américains qui peut, dans certains cas, porter à confusion.

Le tableau 1 ci-dessous présente, pour une série de pays européens et les États-Unis, le taux de pauvreté évalué au seuil de 50% du revenu médian en 2016. Le taux de pauvreté pour les pays européens varie de 5,5 % au Danemark à 15,5% en Espagne. Aux États-Unis, il est de 17,8% et en France de 8,1%.

Tableau 1: Revenu, pauvreté et inégalité en 2016/17

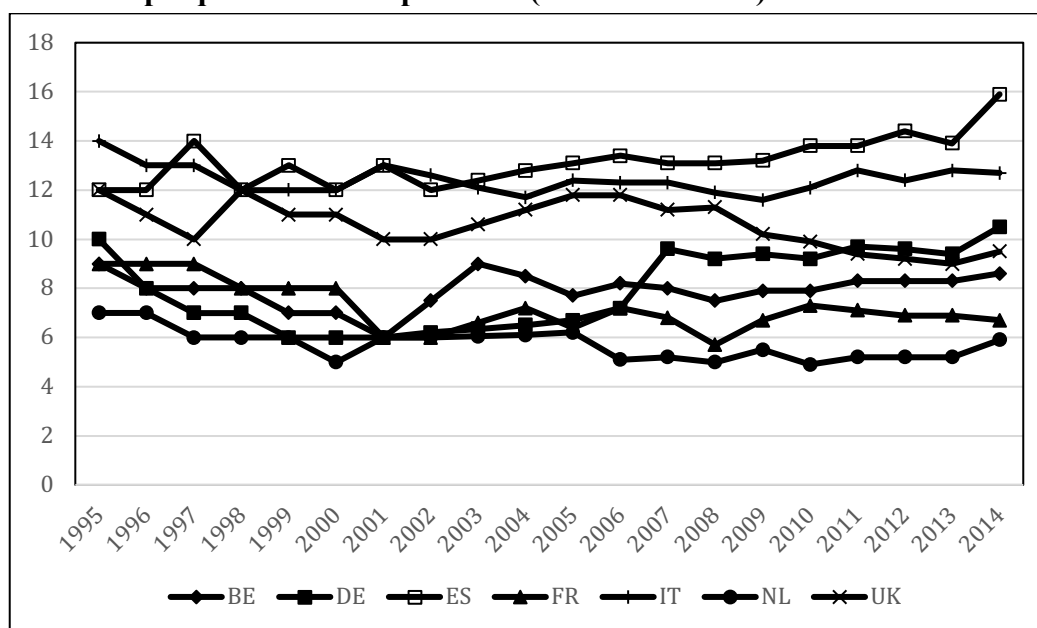
Pays	PIB/habitant (2018, en dollars PPA, FMI)	Taux de pauvreté (seuil de 50%, OCDE)	Coefficient de Gini (%, OCDE)	Dépenses sociales (% du PIB) 2014
Belgique	48,178	9,7	26,6	30,2
Danemark	51,841	5,5	26,3	33,0
France	45,601	8,1	29,1	33,7
Allemagne	52,897	10,1	29,3	29,0
Italie	39,472	14,4	32,8	29,8
Pays-Bas	56,571	8,3	28,5	31,3
Espagne	40,371	15,5	34,1	25,7
Suède	52,719	9,1	28,2	30,0
Royaume-Uni	45,643	11,1	35,1	28,1
États-Unis	62,517	17,8	39,1	18,6

Note: Les dépenses de protection sociale sont pour l'année 2013. Source : Eurostat (2019) Welfare and living conditions database; OECD (2019), Poverty rate (indicator); OECD (2019) Income inequality (indicator); Eurostat (2019), National accounts database ; OECD (2019) Social expenditure database.

Quant à l'évolution de la pauvreté, le graphique 1 ci-dessous montre, pour quelques pays européens, l'évolution de la pauvreté depuis 1995.

Le taux de pauvreté est resté relativement bas pour les Pays-Bas et relativement haut pour l'Espagne au cours de la période. D'autres pays ont connu une hausse de la pauvreté au début des années 2000, comme c'est le cas en Belgique et en Allemagne. Au contraire, le Royaume-Uni voit sa pauvreté baisser au cours de la période.

Graphique 1: Taux de pauvreté (au seuil de 50%) de 1995 à 2014



Source : Eurostat (2016) Welfare and living conditions database.

Notons que la pauvreté mesurée peut différer sensiblement de la pauvreté ressentie, cette dernière pouvant intégrer l'insécurité d'emploi. En Belgique, le taux de pauvreté subjective (perçue) a augmenté brusquement en 2008 (il est passé de 15,3 à 21,6%). La pauvreté mesurée a par contre progressé moins et plus lentement, pour passer de 15,2% en 2007 à 15,9% en 2017 ([données StatBel](#)).

Comment réconcilier ces évolutions avec la perception que la pauvreté n'a cessé de croître ?

Plusieurs explications peuvent être avancées :

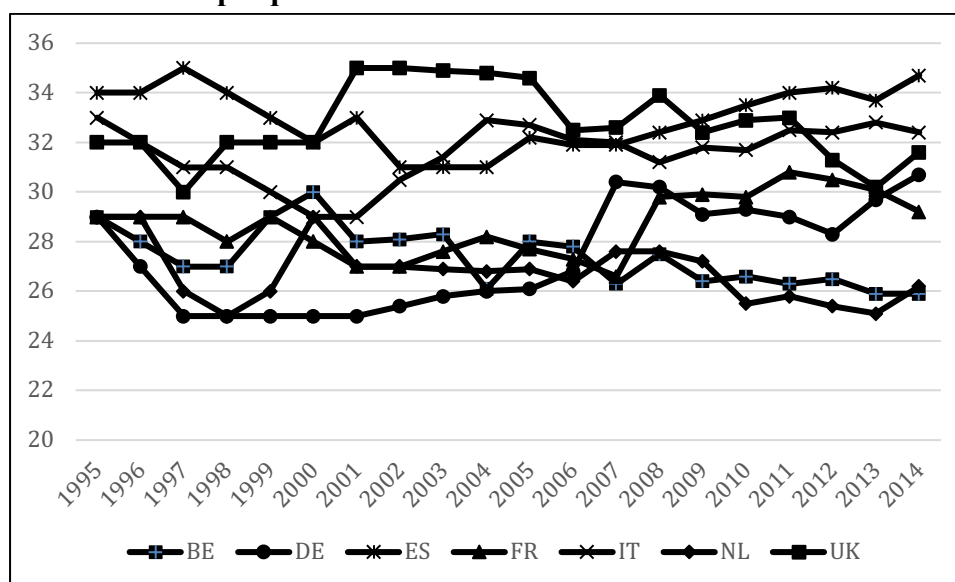
- Les données disponibles ne couvrent pas les dernières années qui auraient vu la montée de la précarité.
- Le revenu monétaire ne couvre qu'un aspect de la qualité de vie : la santé, l'insertion sociale, la propriété du logement, la localisation jouent aussi un rôle important.
- Les produits consommés par les bas revenus ont vu leur prix augmenter plus rapidement que l'inflation : le chauffage, la nourriture, le logement,...
- La perception de la hausse des prix n'est pas en ligne avec la hausse mesurée du coût de la vie, par illusion (on observe la hausse des prix de l'énergie plus que la baisse des prix de l'électroménager), parce que le changement de qualité n'est pas correctement pris en compte ou parce que les poids dans la construction de l'indice sont éloignés du vécu (exemple : le logement a un poids de 6% seulement dans l'indice des prix).
- Les évolutions socio-démographiques ne sont pas prises en compte dans la mesure de la variation du coût de la vie, notamment la baisse du nombre de personnes par ménage (qui entraîne la perte d'économies d'échelle).
- La hausse du volume de certaines catégories de dépenses n'est pas nécessairement perçue comme contribuant à plus de bien-être : le fait que les adolescents ont maintenant des factures de téléphone,...

Et qu'en est-il des inégalités ?

En ce qui concerne l'étude des inégalités, celle-ci compare les distributions complètes de revenus et synthétise les résultats par l'élaboration et la publication d'indices. L'indice le plus utilisé est le coefficient de Gini. Comme pour la pauvreté, ce ne sont pas les revenus bruts qui sont comparés, mais les revenus disponibles comprenant les transferts sociaux et dûment ajustés pour tenir compte de la taille et des besoins des ménages. Le coefficient de Gini permet de mesurer la dispersion des revenus, c'est-à-dire l'écart qu'il peut exister entre les valeurs de revenus extrêmes. C'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (chacun reçoit le même revenu) et 1 signifie une inégalité parfaite (la totalité des revenus disponibles est touchée par une seule personne).

Dans le tableau 1 pour les pays européens, le coefficient de Gini varie de 0,263 au Danemark à 0,351 au Royaume-Uni. Par comparaison, les États-Unis ont un coefficient de 0,391. Comme pour la pauvreté, la figure 2 présente l'évolution du coefficient de Gini pour plusieurs pays européens. A nouveau, certains pays ont vu leur inégalité fortement augmenter, c'est le cas de l'Allemagne et de la France. D'autres pays, comme les Pays-Bas ou la Belgique ont vu l'inégalité des revenus baisser.

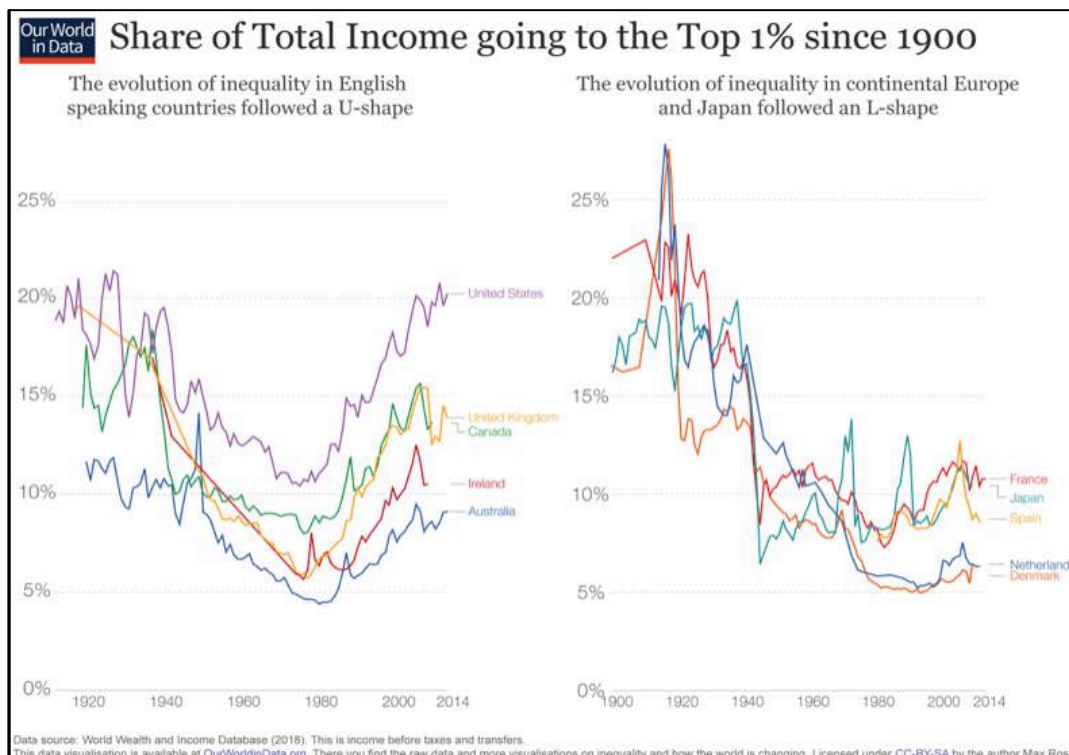
Graphique 2: Coefficient de Gini de 1995 à 2014



Source : Eurostat (2016) Welfare and living conditions database.

La concentration des revenus a-t-elle augmenté ?

En ce qui concerne la concentration des revenus, il y a également une confusion entre la réalité dans certains pays anglo-saxons et la Belgique ou, plus largement, l'Europe. Dans le graphique ci-dessous, on constate ainsi que, depuis 1900, l'évolution des revenus détenus par les 1% les plus riches affiche une courbe en forme de U dans les pays anglo-saxons et présente plutôt une pente en forme de L dans les pays européens et au Japon. Cette situation dans les pays anglo-saxons génère donc la perception d'une augmentation de la concentration de la richesse aux mains des plus riches. Mais cette réalité ne s'applique pas à la Belgique.



Le coefficient de Gini est une mesure standard d'inégalité. Il tend cependant à sous-estimer le taux de concentration des revenus les plus élevés. Plusieurs études récentes ont identifié que les 1% touchant les plus hauts revenus, ont vu leurs revenus croître beaucoup plus que le reste de la population. Il apparaît ainsi que les dividendes de la croissance de ces dernières décennies auraient été accaparés par cette catégorie. Ce constat s'applique surtout aux pays anglo-saxons (cfr graphique ci-dessus). La Belgique et les Pays Bas connaissent une concentration des revenus et de la richesse nettement moins importante comme l'indique le tableau 2 ci-dessous. La richesse détenue par les Belges les plus riches représente 12% de l'ensemble contre 34% aux États Unis. Ces indicateurs ont été corrigés pour tenir compte des riches « manquants » particulièrement ceux repris dans le classement de Forbes. Ils passent alors à 17 et 37% respectivement. La concentration des revenus est aussi plus faible en Belgique et aux Pays Bas, que l'on prenne les 10 ou les 1% ayant les revenus les plus élevés. Elle tend cependant à augmenter ces dernières années⁴.

Tableau 2 Part de la richesse totale ou de l'ensemble des revenus détenus.

	1% les plus riches non corrigé*	1% les plus riches corrigé*	Décile supérieur Revenus**	Percentile supérieur Revenus**
États Unis	34	37	47	20,2
Allemagne	24	33	39	13
France	18	19	32,6	10,8
PB	9	17	30,9	6,3
Belgique	12	17	29,9	7/8,3

Sources : **Decoster et al. (2017), *Vermeulen (2014)

I.3. Propositions et pistes de réflexion

Pour remédier à cette perception souvent incorrecte de la pauvreté et des inégalités, on pourrait se référer à la proposition de l'économiste français François Bourguignon : « *Remédier à cet état de fait requiert d'être plus précis sur les indicateurs et les concepts auxquels on se réfère quand on parle d'inégalité. Il serait ainsi particulièrement utile de mettre à disposition de tous un " tableau de bord " de l'inégalité, comprenant ses dimensions jugées les plus pertinentes et*

présentant toute nouvelle donnée dans un cadre d'ensemble et selon une perspective longue plutôt que de façon isolée et en simple variation par rapport à l'année précédente, comme c'est le plus souvent le cas. Une telle initiative paraît nécessaire au vu de la centralité actuelle de l'inégalité dans le débat public, et des inexactitudes fréquemment assénées par les acteurs de ce débat »⁵. Deux objections peuvent cependant être apportées concernant cette proposition. **D'une part, des tableaux de bord existent déjà concernant la pauvreté et les inégalités. D'autre part, il est difficile d'établir des tableaux de bord sur des longues périodes car les définitions des facteurs pris en compte dans ces tableaux varient dans le temps.** A titre d'exemple, on pourrait citer ici l'indice de déprivation. En Belgique, près d'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Mais quelle réalité se cache derrière ce chiffre ? Que signifie la pauvreté dans le vécu des enfants ? Des chercheurs ont développé, au niveau européen, un indicateur qui mesure les difficultés quotidiennes des enfants : la déprivation. Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, Frank Vandembroucke et Anne-Catherine Guio publient ainsi une étude qui compare la déprivation des enfants en Belgique⁶.

Cependant, cette proposition de François Bourguignon pourrait être affinée. Pour mieux appréhender la fausse perception de la pauvreté, il faut aussi tenir compte d'un ensemble d'autres facteurs. Les sentiments d'insécurité, parfois de mépris, de déclassement ou de non-reconnaissance sont autant d'éléments qui engendrent l'émergence d'un sentiment de perte de richesse. La culture ambiante qui favorise et met en avant la « *fausse réussite sociale* » au travers de clichés véhiculés par certains médias et réseaux sociaux encourage ce sentiment de précarité qui va à l'encontre de la réalité des chiffres. **Face à la perception erronée de la pauvreté, le constat de la nécessité d'une information de qualité est posé. Dans ce cadre, il serait judicieux que les leaders d'opinion que sont les journalistes, les syndicats, les hommes et femmes politiques s'appliquent à diffuser une information claire et juste concernant la pauvreté et les inégalités en s'attachant à fournir une meilleure perspective en vue de délivrer une vision multidimensionnelle de la pauvreté. L'idée de la création d'un Observatoire de la pauvreté plus indépendant et mieux financé est aussi avancée.**

L'écart entre les besoins et les revenus, s'il a toujours existé, semble se traduire aujourd'hui par une insatisfaction qui va croissant. Dans une société dont on regrette le consumérisme mais où tous revendiquent le droit aux biens et services disponibles, le vouloir d'achat semble se confronter toujours davantage au pouvoir d'achat. **Ceci remet en cause le bon fonctionnement de notre société. Dans ce cadre, la proposition d'un renforcement des normes éthiques régissant la publicité est avancée.**

Au-delà des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité, il convient d'apporter encore une autre précision : la perception concernant la pauvreté et les inégalités est souvent liée à d'autres facteurs attachés à un mal-être plus général ou parfois ciblés sur le travail. Ce mal-être peut être généré, par exemple, par un déclassement professionnel, par la perception qu'il n'y a pas de progrès possible dans sa carrière ou encore par une gestion des ressources humaines qui peut parfois être aliénante. Cette mise sous pression dans le milieu du travail aboutit ainsi à un accroissement des burn-outs. Contrairement aux États-Unis où perdure encore cette notion de rêve américain dans laquelle chacun peut puiser une forme d'espoir d'amélioration de son niveau de vie, l'Europe n'offre pas ce genre de vision d'avenir. En Europe, lorsque l'on est (ou devient) pauvre, on a l'impression que ce sera pour toujours. Or, le revenu d'intégration a augmenté de 20% en quelques années dans notre pays et la protection sociale y fonctionne bien. La question est alors posée : le bien-être passe-t-il essentiellement par le travail ? Selon une étude réalisée par l'UGent en 2018⁷, le travail représente une part de 18% dans le bonheur des Belges. **Pour éviter les effets néfastes des déclassements, atténuer les séquelles d'une perte d'emploi et offrir de meilleures perspectives d'avenir, une des pistes proposées serait alors de renforcer les moyens mis en œuvre pour assurer et déployer un accès à tous vers une offre en formation continue qui soit suffisante en quantité et en qualité. Il est également préconisé de renforcer les mesures de protection des travailleurs sur leur lieu de travail,**

d'augmenter les allocations de chômage durant les premiers mois suite à une perte d'emploi (cfr les propositions dans le chapitre Pièges à l'emploi) ainsi que d'améliorer la structure de l'organisation des entreprises.

La définition de la pauvreté est aussi un choix politique. Il conviendrait donc de bien définir les indicateurs et de réconcilier les critères de pauvreté absolue et de pauvreté relative. Dans ce cadre, il serait opportun de définir des budgets standards qui correspondent effectivement à la réalité de la consommation moyenne des ménages les plus pauvres. **A cet égard, l'Economic Prospective Club (EPC) rappelle sa recommandation faite en 2016, lors de ses travaux sur le pouvoir d'achat, d'établir un panier de consommation qui suivrait les besoins spécifiques des plus démunis⁸.**

On constate également une augmentation du nombre de personnes seules avec enfant avec des revenus faibles (essentiellement des femmes). **Pour les plus pauvres, il faudrait que les filets de sécurité soient amenés au moins au-dessus du seuil de pauvreté.** Parmi les pistes envisageables figure également la gratuité intégrale de l'école fondamentale en ce compris le repas de midi et les garderies. L'accent devrait également être mis pour soutenir les mécanismes de sauvetage des personnes âgées dont la dépendance va sans cesse croître compte tenu de l'augmentation de la longévité. **Il y aurait donc lieu de renforcer les mécanismes d'assurance autonomie sur le même schéma que celui de l'assurance-santé.**

II. L'immigration, cause de tous les maux ?

II.1. Les idées reçues

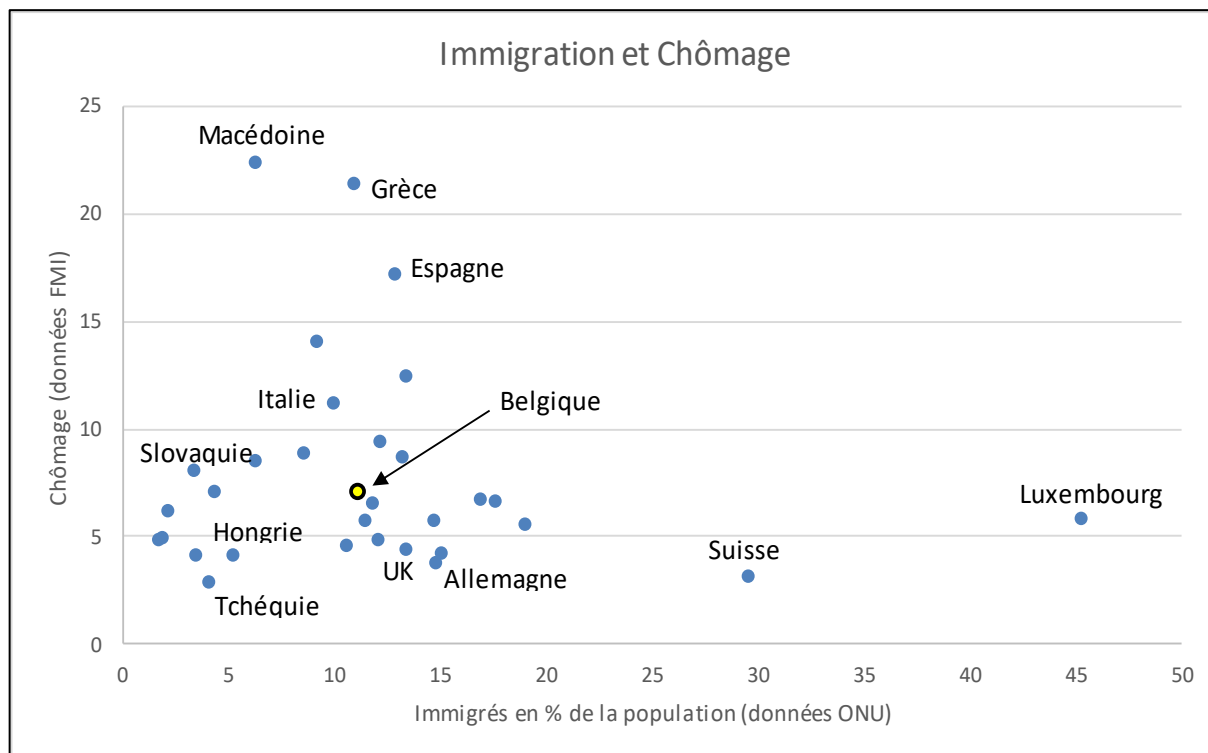
Les partis populistes prennent l'immigration comme thème de campagne électorale. Du Nord au Sud de l'Europe, comme aux États-Unis, le sentiment xénophobe semble croître sur base de slogans anti-migrants et plus largement anti-immigration. Ces opinions émanent souvent de personnes dont la situation économique s'est dégradée et qui trouvent, dans les émigrés qui sont chez nous, un bouc émissaire idéal. « *La combinaison d'une insécurité économique accrue et de valeurs traditionnelles fortes au sein de grands groupes de la société est une tempête parfaite pour le populisme* », estime Sandro Scocco, Chief Economist au sein du think-tank suédois Arena Idé.⁹ Il existe donc bien une corrélation entre la montée des populismes et des nationalismes lors des crises migratoires. Les immigrés, les migrants servent les slogans populistes : « *Les immigrés coûtent de l'argent, ils profitent de notre système de sécurité sociale et prennent les emplois des nationaux. Ils sont de plus en plus nombreux. La société occidentale est en danger, on ne peut pas accueillir tout le monde et toute la misère du monde. On a déjà assez de mal avec nos propres pauvres. On pourrait injecter plus efficacement dans l'économie les coûts liés à l'immigration* ». On constate qu'il n'est pas fait de différence entre réfugié, migrant et clandestin. La souveraineté et l'identité des pays paraissent en danger face à l'afflux des immigrés. On assiste alors à la montée d'une revendication du monopole du « *peuple vrai* » : « *Le critère d'identification des populistes est clair : selon eux, tous les mouvements et les citoyens qui ne se rattachent pas à la notion de "peuple vrai" s'écartent d'eux-mêmes de la définition nationale. Avec cette promesse, complètement fausse : l'homogénéité, qui va résoudre tous les problèmes. Or, l'homogénéité ne se construit que par l'exclusion* ». ¹⁰ L'idée reçue qu'il y a de plus en plus d'immigration et que cela appauvrit les pays d'origine est aussi bien ancrée dans certains esprits.

II.2. Dans les faits et dans les chiffres

Avant d'entamer ce paragraphe, il convient de mentionner ici que cette étude n'aborde pas l'impact que l'immigration a sur les pays d'origine des immigrés.

L'immigration provoque-t-elle une baisse des salaires des travailleurs nationaux ?

L'immigration fait peur parce qu'elle suppose l'arrivée de travailleurs sur le marché intérieur du travail à des prix plus concurrentiels et donc, fait craindre une baisse des salaires. Que faut-il en penser ? L'incidence négative potentielle de l'ouverture des frontières sur les salaires des personnes aux qualifications rendues moins rares par le commerce international est a priori encore plus immédiate avec une arrivée sur place d'une main-d'œuvre directement concurrente. C'est le fameux spectre du plombier polonais qui casse les prix à Paris et à Bruxelles¹¹. Qu'en l'occurrence il n'y ait pas eu de guerre des plombiers ne suffit pas à rendre le questionnement illégitime. De même, le fait que le niveau de vie aux États-Unis soit élevé alors qu'il s'agit d'une terre historique d'immigration ou que la Belgique ait vu le pouvoir d'achat augmenter spectaculairement après la seconde Guerre Mondiale alors que des vagues successives d'immigration ont été observées, ne suffit pas non plus. Il faut d'ailleurs être prudent avec ce genre d'exemple : la fermeture du Japon aux migrations n'a pas empêché une réussite économique qui a échappé au Brésil, terre de brassage.



Données : <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml>

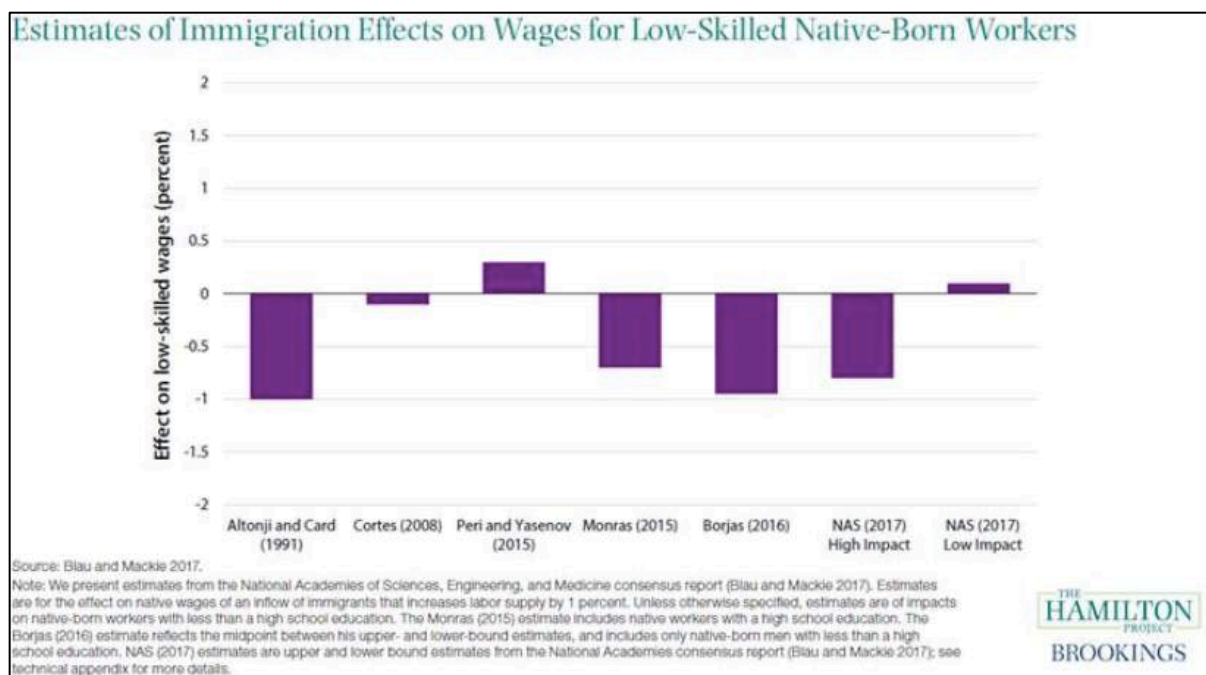
Au-delà de telles comparaisons ponctuelles entre pays qui peuvent être hasardeuses, les économistes ont étudié une série de vagues d'immigration soudaine, à l'image de la crise des réfugiés en Europe en 2016, pour évaluer l'impact de l'immigration sur une population donnée et bien identifiée. L'une des premières analyses de ce genre portait sur l'arrivée soudaine de plus de 50.000 Cubains sur le marché du travail de Miami en 1980. L'analyse de D. Card (1990) a longtemps fait autorité, avec comme conclusion que ces migrants peu qualifiés n'avaient pas tiré les salaires des peu qualifiés vers le bas. Ce résultat a évidemment fait débat et a été contesté par certaines autres analyses, dont celle de G. Borjas¹², qui a trouvé, au contraire, un effet très négatif sur les salaires des travailleurs locaux. L'accumulation de nombreuses études scientifiques et l'utilisation d'aussi nombreux épisodes d'immigration ont permis plus récemment de mener des méta-analyses qui regroupent toutes ces études en une seule et permettent de corriger les biais individuels de chaque auteur.

Parmi ces méta-analyses, l'on retrouve celle de S. Longhi, P. Nijkamp, et J. Poot (2008 et 2010)¹³ qui nous apprend que l'arrivée de migrants a, dans un premier temps, un effet légèrement négatif sur l'emploi et les salaires des travailleurs les moins qualifiés (surtout en Europe, beaucoup moins aux USA), qui s'efface rapidement : il est rarement significatif au sens statistique du terme. L'effet est plus négatif pour les précédents migrants. L'étude de Ottaviani et Peri (2012) identifie que, sur le long terme (une dizaine d'années), tout en restant faible, l'effet devient positif sur les salaires des natifs et nettement négatif (-6.7%) sur les salaires des précédents migrants.

F. Docquier et J. Machado donnent des chiffres pour la Belgique, au départ de l'immigration des années 1990. Ils concluent que « l'effet sur le salaire moyen des natifs est positif, compris entre 0 et 1% ; l'effet sur le salaire des travailleurs peu qualifiés varie de 0,6 à 1,2 %. L'effet sur l'emploi des natifs est également positif mais négligeable. Ces résultats s'avèrent très robustes : des réponses de même ampleur ont été détectées pour la période 2000-2007, pour l'immigration en provenance des pays en développement, après prise en compte de l'immigration illégale, ou après correction pour la qualité des diplômes. Des effets similaires ont été obtenus pour les autres pays européens, à des degrés différents »¹⁴.

Quelle est l'incidence globale de l'immigration au niveau économique ?

Au total, c'est un consensus assez large qui se dégage des travaux des économistes. **Ils convergent pour établir que l'incidence de l'immigration sur l'emploi, le chômage et les salaires des locaux est extrêmement limitée.** Il y a un impact négatif transitoire plus discernable sur les salaires des personnes aux profils les plus proches de ceux des migrants en termes de compétences et donc de secteurs d'activité mais, quoique perceptible, cet effet reste faible.¹⁵ Cependant, en Allemagne, les résultats indiquent également que le niveau élevé de migration nette orientée vers le marché du travail au cours des dernières années, principalement en provenance d'autres pays de l'Union Européenne, a contribué à satisfaire la demande croissante de main-d'œuvre. Mais cela s'est généralement accompagné d'un effet modérateur sur les salaires. Les données actuellement disponibles suggèrent que cet effet provient, dans une large mesure, du fait que de nombreux travailleurs immigrés occupent des emplois dans des secteurs ou des domaines d'activité relativement peu rémunérés¹⁶.



En Belgique, l'écart entre le taux de chômage des immigrés et des nationaux est anormalement élevé¹⁷.

II.3. Propositions et pistes de réflexion

La première question qu'il y a lieu de se poser est de savoir si le niveau de salaires des natifs est le seul critère à prendre en compte pour définir si l'immigration est bonne ou non pour le pays accueillant. D'un point de vue économique, les économistes en présence précisent à cet égard que l'immigration est bonne également pour le PIB et pour la démographie.

Ceci étant posé, il convient de se pencher sur le processus d'immigration en Belgique. Sans vouloir entrer dans les détails de ces procédures, l'EPC se contentera ici de constater les abus dans ce domaine et les effets pervers que cela induit par l'émergence de réseaux clandestins. Cet état de fait nuit à la perception de l'immigration dans notre pays. **Il conviendrait donc de sortir de l'amalgame en définissant une procédure d'accueil qui soit conforme à la Déclaration des Droits de l'Homme pour les réfugiés politiques et définir une politique d'immigration légale active et ses objectifs.**

Par ailleurs, il faudrait mettre à la disposition des services d'immigration concernés du personnel suffisant qui veille à la mise en place d'une immigration organisée. Cette immigration organisée permettrait d'avoir un impact économique bénéfique tout en réduisant la latitude des réseaux clandestins.

Dans une deuxième étape, il faudrait veiller à une meilleure insertion socio-professionnelle des immigrés. Ce manque d'insertion (parfois on parlera d'intégration) est flagrant en Belgique et est déjà visible entre différentes classes sociales parmi les natifs, et devient flagrant quand on compare les populations d'origine immigrées avec les natifs : en matière de performances d'éducation ou d'insertion professionnelle, la Belgique fait partie des (très) mauvais élèves européens. **Il paraît donc urgent de mettre en place des parcours d'insertion de qualité tant pour les immigrés que pour les réfugiés politiques.** Ces parcours devraient s'accompagner d'une plus grande responsabilisation des employeurs, par exemple au travers de campagnes de sensibilisation pour les employeurs (style CV sans référence culturelle ou quota), pour les propriétaires bailleurs, pour les migrants (langue, connaissance de l'histoire du pays d'accueil, ...)

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle, il serait sans doute opportun de recourir davantage à des méthodes de « monitoring » ou de coaching et de mettre en place des outils ou des mécanismes pour encourager ces initiatives de mentoring en faveur des immigrés (par exemple, un appui accru à des initiatives telles que Toekomst atelier de l'avenir¹⁸, Duo for a job¹⁹).

Une meilleure insertion socio-professionnelle des nouveaux arrivants passe aussi par une gestion spatiale adéquate et de qualité. **Cette gestion spatiale devrait être mieux organisée grâce, par exemple, à l'aménagement des espaces de vie, des quartiers qui favorisent l'intégration et le brassage des cultures.** Enfin, il faudrait davantage de vigilance à l'égard de l'immigration clandestine qui est parfois favorisée par des employeurs à la recherche d'une main-d'œuvre corvéable à merci.

III. Le protectionnisme : Avantage ou inconvénient ?

III.1. Les idées reçues

Le protectionnisme est un thème largement débattu à travers le monde et qui véhicule bon nombre d'idées reçues. Quelles sont ces idées reçues ? D'un point de vue économique, le protectionnisme ramènera des emplois (principalement industriels) chez nous. On parle alors de davantage d'emplois et de bons emplois, bien rémunérés et « structurants ». Le protectionnisme est aussi considéré comme étant légitime face au dumping des autres. Il est aussi justifié par une considération de « level playing field » : si les « autres » sont plus compétitifs, c'est parce qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes exigences environnementales et sociales que chez nous. Certains estiment aussi que le protectionnisme est nécessaire pour se prémunir contre le vol de propriété intellectuelle et est considéré comme une contrainte de sécurité nationale.

Dès lors, il faut arrêter les importations, renforcer les entreprises nationales, appliquer des taxes sur les importations de certains biens, fermer les frontières aux émigrés... L'objectif premier des partisans du libre-échange comme des protectionnistes est de renforcer le tissu économique et le revenu national. Là où les idées s'opposent, c'est sur la gestion des flux internationaux. Le fondement de l'idée protectionniste est que l'État doit activement protéger les entreprises nationales, ou à tout le moins, certains secteurs de l'économie nationale, *contre* la production étrangère.

Au-delà de la protection des intérêts purement nationaux, un autre argument est que la globalisation mène également à l'appauvrissement des populations des pays en voie de développement. Les entreprises multinationales sont en effet en position de forcer la concurrence entre les travailleurs de différents pays et de pousser à des baisses systématiques de salaires, ce qui creuse les inégalités mondiales. Elles peuvent aussi obtenir des matières premières à des prix beaucoup trop bas qui sont parfois extraites dans des conditions d'exploitation et de violence indignes.

Le protectionnisme est également un thème de campagne électorale à travers le monde et qui est plus spécifiquement développé par le Président des États-Unis, Donald Trump. Encouragés par la crise économique, ces discours font feu du libre-échange, cause de tous les maux. Il est alors question de protéger son marché intérieur par des quotas d'importation ou des tarifs douaniers. « *Au cœur de la crise ne se trouvent donc point les banques, dont les désordres ne sont ici qu'un symptôme, mais bien le libre-échange, dont les effets sont venus se combiner à ceux de la finance libéralisée* », estime Jacques Sapir dans un article du Monde diplomatique²⁰. Les idées de Trump visent comme on le sait à remettre son pays sur le devant de la scène avec son « *America first* ». « *Je le dis depuis vingt-cinq ans : presque tout le monde abuse de notre pays. Et on ne peut pas laisser cela continuer. Ni pour nos entreprises ni, plus important encore, pour nos travailleurs* », a martelé Trump, propos repris dans Libération²¹. En Hongrie aussi, Viktor Orban préconise, dans l'intérêt du peuple, une ouverture contrôlée des frontières de son pays aux hommes et aux capitaux. On associe alors souvent protectionnisme et nationalisme. Plus près de chez nous, la droite française revendique le protectionnisme, la souveraineté du pays et le nationalisme. Un discours qui est repris sur un autre ton par la gauche radicale française quand Jean-Luc Mélenchon prône un « *protectionnisme solidaire* ». Le protectionnisme comme arme pour « *sauver le pays et ses travailleurs* » est donc devenu un thème de campagne électorale très répandu.

Mais face à cette volonté de protectionnisme accru, d'autres voix s'élèvent avec un discours totalement contradictoire. Les idées reçues en matière de protectionnisme ne sont donc pas uniformes. Certains acteurs économiques sont ainsi partisans d'une mondialisation accrue et de renforcer les échanges internationaux par une plus large ouverture des frontières.

III.2. Dans les faits et dans les chiffres

Le protectionnisme a des racines profondes dans l'histoire et, selon certaines analyses, telle celle de Harari, il trouverait même ses sources dans nos gènes, qui nous poussent à nous replier vers une petite tribu. Ces réflexes antiques, s'ils sont faciles à expliquer, n'en mènent pas moins à certaines contradictions qui limitent le pouvoir d'achat et risquent même d'avoir des effets opposés à l'objectif recherché.

Que nous dit la théorie économique sur le protectionnisme et le libre-échange ?

La théorie dite des avantages comparatifs attribuée à David Ricardo nous dit que l'ouverture des frontières est mutuellement bénéfique, et cela même si le pays avec lequel on se met à échanger est moins productif dans toute activité. Il suffit que le pays « faible » se spécialise dans ce qu'il fait moins mal pour que le pays « fort » gagne à l'échange en se spécialisant dans ce dans quoi, en termes relatifs, il excelle particulièrement.

On sait cependant que cette théorie doit être affinée et que, si un pays gagne à l'échange, il peut y avoir en son sein, des groupes de perdants à côté des gagnants. L'augmentation de la taille du gâteau n'induit pas forcément que les gagnants redistribuent une partie de leurs gains aux perdants en vue d'assurer au minimum un statu quo à ces derniers. Ceci est formalisé dans le théorème dit de Stolper-Samuelson. Imaginons deux pays, A et B, avec une proportion de travailleurs qualifiés plus élevée dans A que dans B. En raison de la différence de rareté relative, les salaires relatifs des travailleurs peu qualifiés sont donc plus élevés chez A que chez B. Avec l'ouverture des frontières, la rareté relative des travailleurs peu qualifiés chez A diminue, puisque le travail peu qualifié peut être effectué chez B. Les perdants sont donc les peu qualifiés de A, ainsi, pour la même raison, que les qualifiés de B, et les gagnants sont les travailleurs qualifiés de A et peu qualifiés de B.

Prenons un exemple. Quand l'Asie du Sud-Est supplante le Portugal dans la production de chaussures, les entreprises portugaises spécialisées dans ce secteur et leurs travailleurs sont les perdants, tandis que les travailleurs allemands gagnent à voir gonfler les exportations de machines et de voitures vers cette Asie en développement.

Bien entendu, la réalité est plus complexe, et il faut tenir compte des effets dérivés, positifs et négatifs. Il est possible que le Portugal perde dans la chaussure mais au total gagne grâce à l'afflux de touristes allemands en Algarve. Il est aussi possible que la crise dans le secteur de la chaussure affecte à ce point l'emploi, les salaires, la stabilité financière ou les finances publiques au Portugal qu'au total l'économie locale soit perdante malgré le surcroît de touristes étrangers.

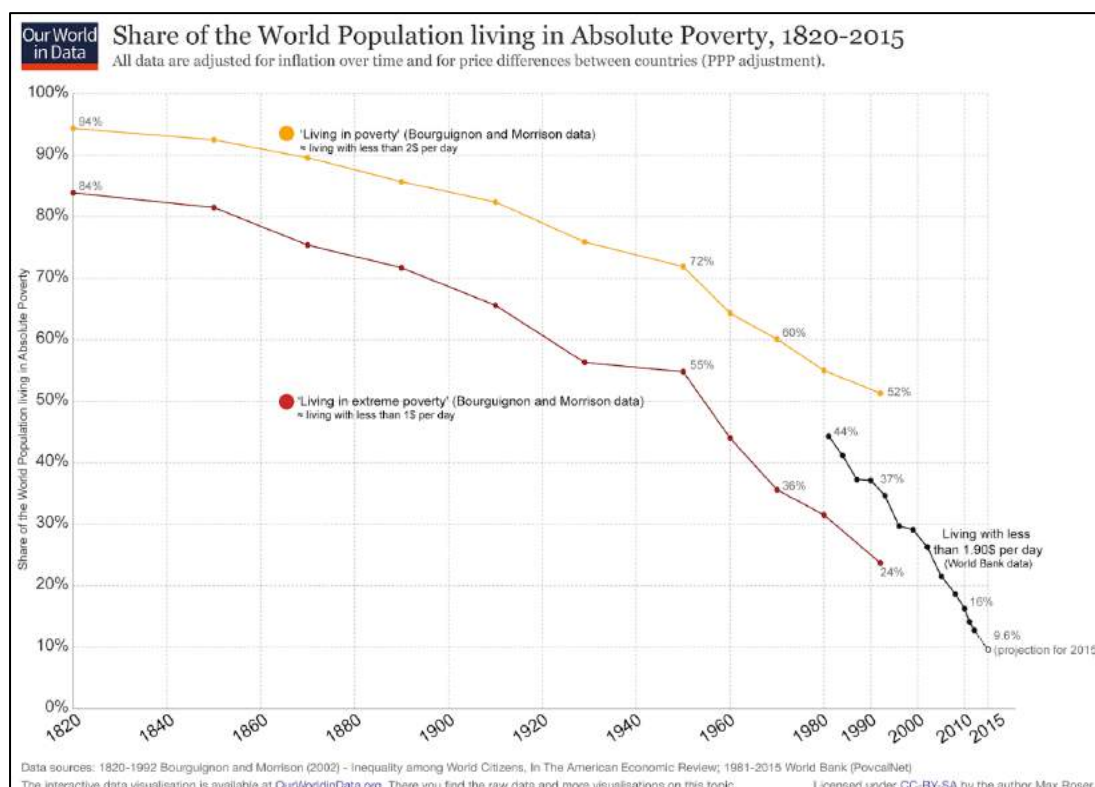
De plus, le libre-échange est typiquement le sujet sur lequel les préférences individuelles sont à l'exact opposé des aspirations collectives. Individuellement, la grande majorité des clients continuera à acheter des vêtements fabriqués en Chine parce qu'ils sont moins chers plutôt que des vêtements fabriqués en Belgique et qui coûteraient plus cher. Cela n'empêchera pas ces mêmes clients de manifester contre la fermeture de l'entreprise de vêtements belges (on peut citer ici aussi le cas de Renault Vilvorde).

Les producteurs nationaux comprennent aussi les investisseurs (ou « les capitalistes ») et les travailleurs. Si la globalisation a pour effet d'augmenter le revenu national, elle a aussi des effets redistributifs qui peuvent être importants. Dani Rodrik, l'un des observateurs les plus fins du commerce international et auteur en 1997 du livre "Has Globalization Gone Too Far?" insiste sur le fait qu'il est possible, mais aussi souvent difficile, de protéger les perdants de l'ouverture au commerce international. La taille du gâteau augmente, mais les mesures nécessaires pour en assurer la redistribution en parts égales peuvent elles-mêmes être coûteuses.

Aujourd'hui, les économies nationales sont largement ouvertes au commerce international, et cela a contribué à la croissance économique mondiale, dans les pays émergents et aussi dans les pays développés. Si l'ouverture des frontières a été positive, n'est-il pas forcément souhaitable de les ouvrir encore davantage ? La réponse n'est pas nécessairement oui, et cela parce que les gains économiques à en attendre n'en valent pas toujours la peine.

Qu'en est-il du protectionnisme cause de la pauvreté ?

Les arguments développés par les protectionnistes semblent oublier que personne n'est contraint à un échange commercial : celui-ci est volontaire. Pour qu'il y ait un échange, il faut en effet que les deux parties y trouvent leur compte. Le consommateur européen, belge, français ou autre, s'il achète un produit d'importation, exprime en fait sa préférence pour le produit venant de l'étranger plutôt que le produit d'origine nationale. Lui retirer ce choix, ou lui faire payer cher le droit d'acheter un produit étranger, revient à l'appauvrir, à réduire son pouvoir d'achat. De l'autre côté de la frontière, le travailleur a trouvé un intérêt à prendre un emploi dans le secteur d'exportation. L'une des raisons principales est que, en dépit de salaires souvent très bas, ces secteurs payent souvent nettement mieux que les autres. Le revenu des plus pauvres à travers le monde a en effet fortement progressé ces 30 dernières années. En fait, il n'a jamais augmenté aussi rapidement que ces 30 dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous.



Source: Max Roser and Esteban Ortiz-Ospina (2018) - "Global Extreme Poverty". Published online at OurWorldInData.org. Retrieved from: <https://ourworldindata.org/extreme-poverty>

Les travaux académiques montrent que les gains des traités de libre-échange approfondissent l'intégration des pays développés. Ainsi, l'accord de libre échange dit TTIP entre l'Union européenne et les États-Unis aurait augmenté le PIB européen de l'ordre de 0,5% de manière cumulée sur 15 ans, soit une augmentation de 0,03% par an²². Voilà donc un bénéfice bien limité. Il faut alors mettre ce bénéfice limité en regard du coût potentiel de l'intégration accrue des économies nationales. Ouvrir davantage les frontières aurait des effets redistributifs, faisant des gagnants et des perdants. S'il est potentiellement imaginable, quand le gâteau grandit, que la part de chacun augmente, dans la pratique, les perdants ne sont pas, ou que partiellement,

compensés par les gagnants. L'ouverture accrue aurait donc des effets anti-redistributifs. Au-delà, une ouverture plus grande des frontières peut nuire à la cohésion sociale, participant à un sentiment d'insécurisation d'une fraction de la population.

III.3. Propositions et pistes de réflexion

Avant d'avancer des pistes de réflexions, il convient de préciser que le but premier du commerce international est, non pas l'exportation, mais bien l'importation. En effet, le but de commercer avec les pays étrangers est de pouvoir acheter des biens ou services que l'on ne peut pas produire chez soi ou qui sont produits moins cher chez les autres. Mais, par ailleurs, penser que l'ouverture des frontières a un effet significativement positif sur l'économie semble faux. **Il convient donc de mieux gérer la globalisation.** Pour citer Rodrik²³, il ne faut pas rejeter la mondialisation, qui a apporté énormément de gains à tous. Mais mieux gérer cette mondialisation doit devenir une priorité. Le laisser-faire (certains diront « l'ultra-libéralisme ») est insuffisant pour s'assurer que ses bénéfices soient partagés par tous. Dans certains domaines, telle la finance et l'harmonisation des régulations nationales, **l'intégration économique est probablement allée trop loin.** La vraie question est comment rééquilibrer la mondialisation de manière à donner aux groupes exclus une voix plus importante au chapitre. Les économistes en présence partagent pleinement cette conclusion. **Il est nécessaire de démocratiser et de rendre plus transparents la procédure et les débats entourant la signature d'éventuels accords commerciaux complémentaires et ce, à l'inverse de la procédure actuelle, principalement axée sur des débats secrets entre technocrates (qu'ils soient économistes ou autres).**

Les discours politiques ont souvent tendance à accentuer les avantages du libre-échange et des traités de libre-échange. A cet égard, l'Europe est certainement la plus naïve dans ce domaine. **Cependant, ces traités de libre-échange devraient veiller à intégrer davantage les intérêts stratégiques nationaux.** Il serait donc indiqué de favoriser un protectionnisme ciblé et nuancé qui préserve nos intérêts stratégiques (réseaux de téléphonie, zones de pêche, défense, cybersécurité, ...). Il est donc ici question de prôner une ouverture à géométrie variable en fonction des secteurs.

Un autre aspect auquel il convient de veiller est de se préserver du dumping environnemental et social. **Lorsque l'on importe des biens qui sont produits dans des pays qui ont adopté des réglementations plus laxistes en matière d'environnement ou de protection sociale des travailleurs, il faudrait imposer une forme de taxe à la frontière (border tax adjustment) sur les biens ou services importés et produits dans des situations qui ne respectent pas certaines conditions en matière environnementale ou sociale.** Dans ce cadre, l'idée d'une taxe CO₂ à l'importation est avancée suivant en cela les théories de William Nordhaus (prix Nobel d'économie 2018)²⁴. Il faut cependant être particulièrement prudent en ce qui concerne l'aspect social en limitant les exigences aux normes minimales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans le cadre des litiges économiques et commerciaux au niveau international, il paraît nécessaire de ne pas confier le règlement de ces litiges à des cours d'arbitrage parallèles qui ne sont pas organisées par un État ou à un niveau supra-national reconnu. **Il serait sans doute opportun de mettre en place une structure supra-nationale qui réglerait les litiges commerciaux internationaux entre entreprises à l'instar de la Cour européenne de justice. Il faudrait aussi maintenir la capacité des autorités publiques à changer les règles, sans devoir indemniser les parties lésées par le changement. Pour prendre un exemple, l'État doit pouvoir adopter une taxe sur le sucre sans devoir indemniser la multinationale du soda qui avancerait que les investissements (physiques ou publicitaires) qu'elle a fait seraient ainsi mis à mal.**

IV. L'économie de marché est-elle compatible avec le développement durable?

IV.1. Les idées reçues

Il est souvent décrété que l'économie de marché, qui se soucie essentiellement d'accroître le profit à court terme, n'a pas vocation à soutenir le développement durable, considéré comme un frein à la croissance. Pour favoriser l'accroissement de richesse, les économies de marché se soucient très peu des externalités négatives que sont les gaz à effet de serre, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. « *La finalité repose donc sur des bénéfices personnels et non pas sur un intérêt général ni la recherche du bien-être social définit par Tinbergen contrairement au développement durable* »²⁵.

Parmi les idées reçues qui circulent concernant le dérèglement climatique, nous pouvons en épingle certaines d'un point de vue économique. Premièrement, le problème essentiel auquel notre modèle productif et de consommation est confronté du point de vue environnemental serait celui du réchauffement climatique. La solution passerait donc par une utilisation plus rationnelle de l'énergie et par une substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Cependant, face aux avertissements lancés par les scientifiques concernant le dérèglement climatique et les menaces sur l'environnement, des voix de climato-sceptiques s'élèvent pour dénoncer la réalité et les conséquences du réchauffement climatique. On entend dire qu'il n'y a pas de danger immédiat, que les climatologues sont alarmistes, que les scientifiques sont divisés sur le sujet et que la Terre a fréquemment connu des périodes de glaciation suivies de périodes de réchauffement, que c'est donc là un phénomène naturel sans que les activités humaines y soient pour une part significative. Nous avons le temps et le dérèglement climatique a autant d'effets bénéfiques pour certaines régions que d'effets négatifs pour d'autres²⁶. Il est aussi fréquent de désigner un bouc émissaire pour se dégager des responsabilités. Dans ce cadre, la Chine est toute désignée, notamment par les États-Unis. Il est également constamment souligné que ce problème est avant tout écologique et non pas économique. On ne peut donc pas résoudre ce problème rapidement et totalement : on ne peut pas changer drastiquement des façons de vivre, de produire et de consommer. Les énergies renouvelables ne pourront jamais couvrir tous nos besoins de façon continue, nous avons donc besoin du nucléaire. Les riverains des éoliennes s'opposent à leur implantation et la pollution sonore ainsi que la déviation des vents entraîne des nuisances et des dégâts à l'environnement. Le nucléaire est l'énergie la moins chère et celle qui dégage le moins de CO₂. Elle devrait donc être privilégiée. La voiture est indispensable dans certaines zones rurales mal desservies par les transports publics. Les voitures électriques polluent autant que les véhicules à combustion (batteries, production d'électricité,...).

Ensuite, les taxes environnementales seraient « anti-sociales ». Cet argument est développé en deux temps : les taxes à la consommation (TVA, accises, fat tax) sont régressives car elles sont appliquées à un taux proportionnel alors que la propension à épargner est croissante avec le revenu et, a fortiori, si l'on aborde la taxe sur les énergies fossiles, on constate que la part de ces énergies dans la consommation des ménages diminue quand la consommation augmente.

Enfin, l'idée que manger « bio » est plus cher et donc réservé aux « bobos » est souvent répandue. Plus généralement, les changements de comportements de consommation ne sont donc possibles que pour ceux qui en ont les moyens.

IV.2. Dans les faits et dans les chiffres

Modes de consommation

Globalement, le problème ne se réduit pas à une question de substitution énergétique et au changement climatique. La surconsommation matérielle effrénée, les types de consommation et les modes de production mettent à mal nos ressources limitées et la biodiversité de manière très large. Sans plaider pour une décroissance généralisée, il faudrait une décroissance de la pression sur les ressources physiques et vivantes ainsi qu'une recherche d'une progression du bien-être ... dématérialisé. L'économie de marché peut-elle nous y amener et moyennant quels correctifs réglementaires ou fiscaux ?

Que faut-il penser des taxes environnementales ?

Concernant le caractère anti-social des taxes environnementales, certains avanceront que taxer la dégradation de l'environnement est en général au bénéfice des plus faibles. C'est le cas, par exemple, de la montée des eaux au Bangladesh ou de la défense de ceux qui ont des poumons plus fragiles. Mais plus proche de nous, les premières victimes des émissions de particules fines ou des maladies induites par la malbouffe se trouvent largement dans les populations les plus défavorisées. Il faut aussi définir ce que l'on pourrait faire du produit de la taxe. S'il est ristourné sous forme de montant forfaitaire (dividendes carbone), l'impôt devient progressif.

De manière générale, les revenus plus élevés auront toujours plus de capacité de s'adapter à toutes les formes de changements, donc aussi aux contraintes environnementales qu'elles soient subies ou anticipées par des mesures adéquates. Des mesures d'accompagnement social seront donc nécessaires dans tous les cas et peut-être davantage si les crises environnementales ne sont pas anticipées. Acheter un caddie « bio » identique à un caddie classique est probablement environ 25% plus cher. Ce changement est coûteux, mais aussi assez inutile car il ne contribue que très marginalement à l'amélioration de l'environnement et encore moins à la santé publique. Par contre, passer du caddie moyen traditionnel à une consommation alimentaire qui se rapproche des recommandations nutritionnelles de l'OMS (moins de calories animales, moins de produits sucrés, moins de plats préparés, moins d'alcool) et si c'est acheté en circuits courts et de saison, présentera probablement une économie dans le budget alimentaire de la famille. Une politique de sensibilisation, d'éducation et de soutien aux circuits courts est probablement une des politiques les plus sociales qu'on puisse mener. A noter encore que l'impact de l'obésité sur les budgets de santé est estimé à plus de 10% au Canada et en France où il flirte avec le coût du tabagisme 20,4 milliards d'euros contre 26,6 milliards d'euros pour le tabagisme et dépasse celui de l'alcool (15 milliards d'euros).

Faut-il privilégier l'atténuation ou l'adaptation ?

L'adaptation (par exemple, la construction d'un mur qui empêcherait la mer de noyer les régions côtières) implique un coût sur le budget. L'atténuation (via des taxes destinées à améliorer l'usage de l'énergie, et décourager les émissions de CO₂) augmente les recettes de l'État. En soi, l'atténuation est donc préférable (pour des raisons fiscales et d'environnement), mais elle n'est pas toujours possible. Dans le cas de la Belgique, la taille du pays implique que les mesures d'adaptation dépendraient nécessairement des mesures envisagées par les États voisins tandis que l'atténuation se ferait nécessairement dans le cadre d'accords européens. Cette atténuation ne pourrait d'ailleurs que contribuer à un effort collectif (alors qu'une politique d'atténuation en Chine ou aux USA aurait un effet global).

Considérons d'abord le cas de l'adaptation. A titre d'exemple, les agences fédérales américaines doivent préparer des plans d'adaptation depuis 2009. La ville de New York, par exemple, a annoncé un plan de 20 milliards de dollars après l'ouragan Sandy. Ce sont des coûts

importants, mais relativement modestes au vu de ceux des répercussions climatiques. On estime en effet que l'impact sur la croissance (suite à des événements extrêmes) du changement climatique sur les pays riches serait de l'ordre de 0.5 % du PIB (et jusque 2% dans les pays pauvres). Les coûts de l'adaptation devront donc être absorbés par les budgets nationaux. A ceux-ci, il conviendrait d'ajouter une juste contribution des pays riches aux efforts qui devront être faits dans les pays pauvres. Après tout, la révolution industrielle a bénéficié de l'exploitation quasi libre des ressources naturelles des pays pauvres, y compris de la pollution de l'environnement. Il serait donc juste de ne pas laisser aux pays à faibles revenus le fardeau des mesures qui leur sont nécessaires.

Mais il y va aussi de notre intérêt direct puisque nous subissons le coût de certaines externalités. Par quels moyens peut-on faire face à ces coûts ? Créer un espace fiscal dans un environnement de population vieillissante ne sera pas facile et risque de faire peser un poids excessif sur les populations en activité. Le challenge sera donc d'identifier les bons projets et leurs financements. L'étude coût/bénéfice ne sera pas simple et dépendra crucialement de nombreuses hypothèses difficiles à établir, y compris celles relatives à un concept qui va en affoler certains : le VSL (« value of a statistical life »). Comme on n'arrive déjà pas à entretenir les tunnels de Bruxelles, comment va-t-on trouver les moyens financiers pour construire, et surtout entretenir, un mur pour protéger chaque localité côtière, par exemple ? En Belgique, les excès climatiques risquent d'affecter la Flandre plus que le reste. Il s'ensuit aussi que les travaux vont booster l'économie de la Flandre par effet keynésien. Mais, essentiellement, l'adaptation revient à une sélection judicieuse (et traditionnelle) des projets, même si elle est compliquée par des effets d'externalités importants et complexes.

Dans le cas de l'atténuation, l'intégration d'une politique fiscale nationale à une politique régionale devrait cependant laisser une certaine flexibilité à la Belgique dans la mise en œuvre de celle-ci. Il est donc opportun de s'interroger sur les caractéristiques d'une approche optimale. Si l'on retourne aux théories de Pigou²⁷, une taxe environnementale devrait être équivalente aux dégâts marginaux et être prélevée à la source de la pollution. Il faut cependant adapter ce concept aux conditions particulières. Il y a la question de l'affectation des ressources : prélever des taxes « à la Pigou » du style « pollueur-payeur » et utiliser l'espace fiscal ainsi créé. Au-delà de ces difficultés, il faut se rappeler que les dégâts occasionnés à la santé par les sources de pollution proviennent davantage de la quantité de pollution déjà dans l'atmosphère qu'à son augmentation courante.

Il n'y aurait donc pas de lien possible entre une taxe « à la Pigou » et une réduction du stock de CO₂ dans l'air ? Plusieurs études du FMI²⁸ suggèrent qu'en dépit des imprécisions de mesure relatives aux externalités environnementales, une taxe correctrice, même approximative, produit de bons résultats. Il faut aussi considérer que ces taxes environnementales devraient pouvoir évoluer rapidement, tant sur la base (découverte de nouvelles sources de pollution ou combinaison néfaste de différentes sources connues) que sur le taux (si les risques augmentent, par exemple). Une leçon pratique importante peut néanmoins être tirée des théories de Pigou. Elle concerne la nécessité de taxer la source de la pollution. Dans le cas des automobiles, par exemple, la taxe de mise en circulation est redondante et trop élevée. En effet, ce qui importe, c'est de taxer l'ingrédient qui pollue, soit le carburant. Dans l'environnement actuel, c'est un concept difficile à faire accepter, mais il est pourtant correct (une voiture de sport qui ne roule presque pas consomme moins qu'une citadine utilisée journalièrement). Si la charge du budget carburant est trop élevée pour certains ménages plus pauvres, il est plus simple et moins cher de les compenser directement que de maintenir le niveau des taxes sur les carburants trop bas. A ce sujet, il conviendrait de rappeler que cette charge du budget carburant est en fait moins élevée que jadis. Pour, brièvement, faire le lien avec la fat tax, c'est comme si on taxait les plaques de cuisson ou les casseroles plutôt que la graisse et le sucre utilisés pour préparer les repas.

IV.3. Propositions et pistes de réflexion

Quels seraient les outils économiques que l'on pourrait utiliser pour permettre une défense de la croissance et de l'emploi compatible avec un essor du développement durable ? **Moyennant la mise en place d'un certain nombre de correctifs, l'économie de marché pourrait être compatible avec un développement durable.**

Ces correctifs sont de plusieurs ordres :

- fiscaux
- réglementaires
- opérations et campagnes de sensibilisation
- mécanismes privés opérant dans un cadre public ou une gestion en régie

Dans le domaine fiscal, l'application de **la taxe-carbone** est évidemment proposée. On se réfère aussi, dans ce cadre, à la **taxe Pigou** du nom de cet économiste qui préconisait l'idée du pollueur-payeur. Cette taxe devrait s'appliquer à tous les consommateurs de toutes formes d'énergies controversées mais ne pourrait cependant pas s'envisager sans des campagnes de sensibilisation, une éducation adéquate et des régulations plus strictes (comme mentionné dans les propositions sur le protectionnisme au chapitre III) mais avec un rejet des subventions en faveur de ce qui pollue moins (style panneaux solaires ou gratuité des transports en commun).

En ce qui concerne **les réglementations, il y aurait lieu d'imposer des normes de pollution strictes et contraignantes à la fois dans la sphère publique et dans la sphère privée** (entreprises et citoyens). Davantage de comportements particulièrement polluants devraient également être interdits dans la sphère privée (à l'instar, par exemple, de la réglementation existante sur l'étanchéité des citernes à mazout). Les normes de construction pourraient aussi être plus sévères en matière d'isolation et de pollution. A cet égard, les économistes en présence préconisent **d'entamer un large plan d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics** (préconisé également dans le chapitre sur l'orthodoxie budgétaire, chapitre IX). Les économistes en présence ne sont pas favorables à une diminution de la TVA sur l'électricité de 21 à 6%. En ce qui concerne la politique agricole, il est recommandé d'établir une planification agricole sur de plus longues périodes, comme 20 à 25 ans, de manière à réallouer les subventions à des pratiques agricoles durables, préservant la vie des sols, la biodiversité, les eaux de surface et souterraines, ainsi que la qualité nutritionnelle des produits.

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour favoriser une meilleure et moindre consommation pourraient être lancées. Une moindre consommation ne signifie pas forcément que nous allions vers une décroissance économique. Les changements de certains comportements favoriseraient également une meilleure hygiène de vie. Ces campagnes devraient idéalement être combinées avec une réglementation précise et une taxation ciblée. Elles permettraient d'expliquer les raisons de ces taxes et règlements.

Une répartition judicieuse de la gestion de certaines zones géographiques ou de certaines ressources entre les secteurs privé et public pourrait aussi être envisagée. Certains secteurs de l'économie pourraient ainsi être confiés au secteur public pour favoriser une meilleure gestion de certaines ressources. On pense ici aux zones de pêche en mer, par exemple, qui pourraient être exploitées sous la gestion d'une régie étatique. Dans d'autres cas, le passage de la gestion de certains aspects environnementaux vers le privé serait peut-être souhaitable. La gestion réglementée mais effectuée par le privé de zones et/ou réserves naturelles pourrait ainsi être envisagée.

En ce qui concerne cette approche économique du développement durable, les économistes en présence sont conscients du nombre et de l'importance des enjeux à aborder et à traiter. Ils ont donc décidé de consacrer leur prochain travail sur ce sujet de façon à pouvoir aborder ce thème de façon plus large et plus approfondie.

V. L'emploi est-il en quantité fixe ?

V.1. Les idées reçues

Une idée reçue qui prévaut concernant l'emploi est de dire que l'emploi serait comme un gâteau que les travailleurs se partageraient. Dans cette vision des choses, les mises à la retraite anticipées permettraient d'augmenter les emplois des jeunes : les seniors ne prennent-ils pas le travail des jeunes ? On retrouve aussi cette thèse chez ceux qui soutiennent que les immigrés « prendraient » le travail des résidents nationaux, au motif que cet emploi serait en quantité fixe. On notera en passant que nous avons là un cas intéressant d'une thèse qui est adoptée par les deux pôles extrêmes du spectre politique : la droite dure l'utilise pour s'opposer à l'immigration et une partie de la gauche pour soutenir une baisse de l'âge de la retraite. La réduction du temps de travail est aussi un argument qui est avancé comme solution pour réduire le chômage. Les mesures protectionnistes ont aussi pour objectif de maintenir les emplois dans le pays voire les augmenter.

V.2. Dans les faits et dans les chiffres

Que dit la théorie économique sur la notion d'emploi en quantité fixe ?

« Les économistes condamnent quasi unanimement le sophisme de l'emploi en quantité fixe, un concept selon lequel le nombre total d'emplois dans une économie est fixe et donc doit être partagé équitablement. (...) La thèse selon laquelle réduire la durée du travail, avancer l'âge de la retraite, bloquer l'immigration ou adopter des mesures protectionnistes créera des emplois pour les autres n'a aucun fondement, ni théorique ni empirique. », selon Jean Tirole²⁹. Cette citation de Jean Tirole résume parfaitement le point de vue des économistes orthodoxes. Le rejet de l'idée qu'il existerait une quantité fixe de travail (en anglais : *lump of labour*) et par conséquent qu'il faille « partager » le travail ou que certains travailleurs « privent » d'autres de leurs emplois repose sur l'hypothèse d'une parfaite substituabilité entre les différents travailleurs. Or, ce n'est que rarement le cas. Dans la réalité, le travailleur âgé n'est pas un substitut parfait du jeune à la recherche d'un emploi pas plus que l'immigré ne prend le job d'un autochtone. Il arrive même que l'arrivée d'un immigré ou le maintien au travail d'un senior augmente le volume de la population active.

Il existe cependant des exceptions à ce rejet d'une quantité fixe de travail. En d'autres termes, la conclusion de Jean Tirole doit être nuancée quand elle s'applique à la prétendue substitution entre emplois des jeunes et des vieux.

D'abord, dans certains secteurs, il y a bien substituabilité. C'est le cas du secteur de l'enseignement. Il est clair que relever l'âge de la retraite dans ce secteur aura un effet négatif sur l'engagement de jeunes diplômés. Un jeune professeur de physique n'a sans doute pas l'expérience de son aîné mais ses connaissances sont sans doute plus actuelles. De toutes façons, à budget constant, le nombre de postes d'enseignants est limité. On critique parfois la mise à la retraite obligatoire des enseignants sous prétexte qu'elle touche parfois des personnalités exceptionnelles qui auraient encore tant à apporter à leur discipline.

Ensuite, on s'accorde à reconnaître que, dans de nombreuses occupations, le rythme du travail et le stress qui s'en suit sont contreproductifs et qu'il serait dès lors souhaitable et efficient de réduire la durée et surtout l'intensité de la charge hebdomadaire de travail. Pour ces professions qualifiées de pénibles, il importe donc de raccourcir la durée de la carrière. La question est de savoir comment. Cela peut se faire en imposant un âge de la retraite précoce à certaines occupations. Cette approche est cependant discutable pour deux raisons. D'abord, une activité pénible peut cesser de le devenir du fait d'avancées technologiques. Inversement, des activités faciles peuvent devenir pénibles. Ensuite, il y a le fait que, même dans les activités pénibles, il

y a des postes qui ne le sont pas. Il vaudrait mieux avoir des mécanismes incitatifs doublés de tests médicaux qui permettent à chacun de choisir l'âge auquel il veut partir à la retraite. La question de la pénibilité peut d'ailleurs nous amener à réguler le temps de travail afin de pouvoir travailler plus longtemps mais avec une intensité moindre. Enfin, dans un pays où, en cas de chômage, le travailleur reçoit une compensation et garde ses droits sociaux, il peut être socialement désirable d'opérer un partage temporaire du temps de travail en cas de creux conjoncturel.

Quand Jean Tirole écrit que la thèse d'une quantité fixe de travail « *n'a aucun fondement, ni théorique ni empirique* », il ouvre le débat mais tout laisse à penser qu'il a sans doute raison pour la théorie et sur le plan empirique. L'argument souvent avancé d'une corrélation entre chômage des jeunes et mise à la retraite prématurée n'est cependant pas probant mais il est possible de le faire de manière indirecte. Il y a quelques années une étude portant sur cette question a été menée dans une douzaine de pays, dont la Belgique³⁰. Elle reposait sur une analyse économétrique de séries temporelles portant sur l'emploi de diverses catégories d'âge et tenant compte d'éventuelles endogénéités. La conclusion de cette étude était claire : la mise à la retraite prématurée de travailleurs âgés n'accroît pas l'emploi des jeunes. Dans un autre registre, l'application du régime des 35 heures en France semble ne pas avoir été probant. « *Peu d'études évaluent l'impact de ce règlement en raison de l'absence de stratégies d'identification. Pour des raisons historiques dues au retour de l'Alsace-Moselle en France en 1918, l'application de la semaine de travail de 35 heures en France était moins stricte dans cette région que dans le reste du pays, ce qui est confirmé par des différences doubles et triples. Pourtant, il ne montre pas de différence significative en matière d'emploi avec le reste de la France, ce qui jette un doute sur l'efficacité de ce règlement* »³¹.

V.3. Propositions et pistes de réflexion

Après avoir posé le constat que la mise à la retraite des personnes plus âgées n'augmente pas l'emploi total, quelques propositions sont apportées dans le débat public. On peut débattre de la durée du travail mais en y apportant d'autres dimensions sachant qu'on ne peut, sauf cas très particuliers, ni utiliser ni gérer la durée du travail pour augmenter l'emploi.

Les économistes en présence insistent sur le fait qu'il faut arrêter de mettre les travailleurs à la retraite trop tôt (sauf en cas de pénibilité démontrée pour l'individu). En effet, l'emploi total ne va pas augmenter par la mise à la retraite des plus âgés. De telles pratiques vont entamer sérieusement notre système des pensions. En revanche, il convient de mettre en place des structures ou des modalités qui permettent d'utiliser l'expérience des plus âgés pour former les plus jeunes.

La réponse à une hausse du taux d'emploi ne se trouve donc pas dans la réduction du temps de travail générale et uniforme mais plutôt dans l'appui à d'autres politiques. **Les solutions doivent donc être trouvées, par exemple, du côté du financement alternatif de la Sécurité sociale, de la formation ou d'un aménagement du temps de travail pour pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie privée.** On peut alors envisager des diminutions de temps de travail (ou des cadences) mais en sachant que l'objectif de ces mesures ne peut pas être un remède au chômage ou au sous-emploi qui demandent, quant à eux, la mise en place d'autres types de politiques.

VI. Le privé est-il plus efficace que le public ?

VI.1. Les idées reçues

Nos sociétés ont connu ces dernières décennies une vague de privatisations sans précédent. Cette vague semble s'être arrêtée momentanément faute de combattants, encore qu'au travers du PPP (Partenariat Privé Public), l'État continue de se dégager de certaines de ses missions traditionnelles. Sous la pression de certaines organisations internationales, à commencer par la Banque Mondiale, de nombreux pays émergents ou en développement ont suivi la vague. Encore aujourd'hui, le président du Brésil s'est fait élire avec un programme de privatisations radical.

Une partie de l'opinion reste convaincue que l'État est fondamentalement gaspilleur et inefficace et qu'en revanche le privé est nécessairement efficace. De nombreux partis libéraux veulent revoir le périmètre de l'État en le limitant à ses fonctions régaliennes.

Trois motivations peuvent expliquer cette position. D'abord, une motivation idéologique. Les idées néolibérales qui se sont répandues avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher ont amené à nous faire croire que tout ce qui était public était inefficace. Ensuite, il y avait une série de problèmes politiques qui ont empêché les entreprises publiques d'évoluer pour répondre aux besoins du moment. Ajoutons à cela le besoin de liquidités pour des États gravement endettés. On notera cependant que la plupart des privatisations se sont produites sans que ne soient effectuées de sérieuses études permettant de jauger la performance des entreprises publiques qualifiées d'inefficaces sans autre forme de procès.

Mais, en opposition à ces idées reçues, une autre opinion contraire se fait entendre : rien ne vaut la gestion par l'État, le privé n'est pas capable de gérer certaines sphères de l'économie qui doivent être prises en charge exclusivement par l'État. Les idées reçues dans le domaine de la gestion publique/privée ne sont donc pas unanimes.

VI.2. Dans les faits et dans les chiffres

Qu'est-ce que la recherche nous apprend sur les mérites de la privatisation ?

Dans une étude récente³² qui survole une série de travaux empiriques, on a pu montrer que, du point de vue de l'efficacité, l'entreprise publique n'était pas, en moyenne, moins performante que l'entreprise privée. Ce qui importe semble-t-il c'est l'environnement institutionnel dans lequel l'une et l'autre opèrent. Plus précisément, les deux facteurs clefs pour une entreprise efficace sont la concurrence et l'autonomie. L'exemple type d'étude comparative porte sur la collecte des immondices qui se fait au niveau municipal, voire parfois intercommunal. Les entreprises publiques ou privées les plus performantes sont celles qui sont périodiquement soumises à des appels d'offres et qui opèrent en toute indépendance. Qu'elles soient publiques ou privées importe peu.

Il est des domaines où le privé a un avantage comparé incontestable et d'autres où le public semble plus performant. Dans des activités de services où la qualité est difficilement mesurable, l'entreprise publique, ou sans but lucratif, semble préférable. Le cas typique est celui des maisons de repos et de soins où la recherche du profit peut conduire à un sous-encadrement et, à terme, à des épisodes de maltraitance insoutenables. Dans les secteurs où les entreprises sont nombreuses à se concurrencer, le privé est à son avantage.

Qu'est ce que la recherche nous apprend sur les mérites du PPP?

Ces dernières années les gouvernements tant de gauche que de droite ont opté pour la formule du PPP surtout quand ils éprouvaient des difficultés de financement. Cette formule repose sur l'idée assez utopique que les pouvoirs publics et les particuliers n'ont pas des intérêts opposés,

mais qu'ils peuvent être au contraire partenaires dans la mise en œuvre de projets communs d'intérêt général. Sur le papier l'idée est séduisante. Dans la réalité elle l'est beaucoup moins. Le partenaire privé exclusivement intéressé par les rentrées financières a le plus souvent éludé une partie de son cahier des charges, profitant de ce que les pouvoirs publics ne disposaient pas de l'information nécessaire pour exercer leur contrôle.

Récemment, 152 organismes de la société civile, organisations citoyennes et syndicats nationaux, régionaux et internationaux de 45 pays, ont lancé un appel mettant en garde contre l'utilisation galopante des PPP dans le monde³³. Dans cet appel, ils signalent une série de dysfonctionnements et regrettent l'absence sérieuse d'études rigoureuses portant sur l'efficacité de cette formule. Le Royaume-Uni, qui fut le champion du PPP, renonce à y recourir devant la multiplication d'échecs³⁴. En France, la Cour des Comptes n'a de cesse de dénoncer « *la fuite en avant que constitue le PPP en raison de son coût et son insolvabilité financière* »³⁵. On pourrait dire que les PPP socialisent les risques et privatisent les bénéfices.

VI.3. Propositions et pistes de réflexion

Au vu des recherches les plus récentes, il apparaît que ce n'est pas tant la propriété d'une entreprise que le contexte institutionnel dans lequel elle évolue qui importe. Ce n'est pas l'origine des capitaux qui est importante mais bien l'autonomie et la qualité de la gestion de l'entreprise qui doivent être pointées, que cette entreprise soit publique ou privée. **Lorsqu'il s'agit de produire un service public ou lorsqu'on est en situation de monopole naturel, le service peut être efficacement rendu par une entreprise publique, pour autant qu'elle ait des objectifs clairs, une réelle autonomie de gestion et qu'elle fasse l'objet d'une évaluation régulière de ses performances. Dans le cas où le service est concédé à un opérateur privé, il devrait être soumis périodiquement à des appels d'offre concurrentiels.**

Il serait donc opportun de mener régulièrement des études de performance comparatives entre les entreprises publiques et privées. De telles études s'imposeraient particulièrement dès lors que l'on envisagerait une privatisation. La réciproque s'applique au cas plus rare où une nationalisation serait envisagée.

Une prudence extrême s'impose lorsque l'on envisage un PPP. Il faudrait notamment que l'État ait la possibilité de revoir les clauses du contrat lorsque les circonstances l'imposent. Là aussi des études ex-post seraient indispensables. Il existe de nombreux exemples où les pouvoirs publics se mordent les doigts de ne pas s'être protégés juridiquement contre certaines dérives (par exemple pour le tunnel de Cointe à Liège).

La question est aussi posée concernant l'actionnariat public de certaines entreprises. A cet égard, il serait judicieux de **se poser la question quant à l'opportunité d'avoir un actionnaire public dans une entreprise opérant dans un secteur à forte concurrence.** Dans le cas des opérateurs téléphoniques, par exemple, cette situation est encore plus difficile à défendre dans la mesure où nous sommes face à un potentiel conflit d'intérêt. En effet, dans ce cas, l'État est à la fois actionnaire d'une entreprise et régulateur du secteur dans lequel cette société opère. Dans ces cas précis, la nomination d'un régulateur indépendant devrait donc être envisagée. Quant à la question du monopole, elle devrait être revue en fonction de la nature de ce monopole. Si le monopole n'est pas naturel, il y aurait lieu de le casser. Si ce monopole est naturel, on pourrait alors le maintenir dans le giron de l'État.

Le fait d'utiliser, dans certains cas, des entreprises privées pour accomplir des tâches normalement dévolues à l'État amène à se pencher sur les raisons de ce passage au privé. Pourquoi, par exemple, faire appel à une firme de gardiennage privée pour assurer la protection de nos casernes ? Il semblerait que l'appel au privé ne soit pas uniquement motivé par des normes comptables mais également par des notions de coûts, de flexibilité et de management. A noter, dans ce cadre, que le caractère « statutaire » de certains emplois dans la fonction

publique fait le jeu et la motivation des défenseurs des PPP. **Il faudrait donc rendre plus flexibles les emplois dans la fonction publique, tout en protégeant l'indépendance de certaines fonctions (justice, par exemple).**

Un autre argument avancé pour justifier l'appel au secteur privé est le manque de compétences parfois constaté dans le secteur public pour l'exécution de certaines tâches. Mais, dans ce cas, il serait intéressant de se poser la question de savoir s'il est nécessaire de faire appel au secteur privé pour l'ensemble de la mission. **Ne peut-on pas y faire appel au cas par cas en établissant une structure des tâches dévolues au privé et au public tout en poursuivant un but commun ?**

A l'inverse, les pouvoirs publics disposent d'un avantage appréciable par rapport au secteur privé, celui de se financer à moindre coût. Le coût du capital (moyenne entre la rémunération des actionnaires et celle des créanciers) est significativement plus élevé pour le privé que pour le public où il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer et qui emprunte moins cher que les sociétés privées.

Un autre aspect mériterait aussi une plus grande attention : celui de **la gouvernance**. Cela fait plus de 25 ans qu'un gros travail a été entrepris concernant la gouvernance des sociétés cotées alors que l'on entretient la confusion dans les entreprises des secteurs publics et semi-publics. Or, il s'agit bien ici de l'argent du contribuable et les règles de gouvernance ne sont pas toujours appliquées. On peut dès lors se poser la question de savoir pourquoi le législateur a des exigences spécifiques dans le domaine de la gouvernance pour les sociétés cotées et non pas pour les entreprises publiques financées par le contribuable ? **En marge de l'efficacité et de l'autonomie des entreprises publiques, il y aurait donc lieu d'améliorer la clarté de la gestion de l'administration de ces entreprises par l'instauration de règles de bonne gouvernance.** Dans ce cadre, les rôles respectifs de l'Assemblée générale des actionnaires, du Conseil d'administration et du contrôle du management doivent être précisés, séparés et respectés.

VII. Le capital et ses revenus sont-ils trop ou trop peu taxés ?

VII.1. Les idées reçues

En ce qui concerne la taxation du patrimoine et de ses revenus, les idées reçues sont contradictoires. De nombreuses voix s'élèvent pour dire que « *les riches ne payent pas assez d'impôts* » et que le capital n'est pas suffisamment taxé par rapport au travail. Les slogans tels « *il suffit de taxer les riches pour trouver de l'argent* », sont souvent invoqués pour résoudre le financement de politiques sociales.

Cependant, d'autres voix s'élèvent pour s'insurger contre une taxation trop forte du capital et surtout de ses revenus. Avec l'instauration du tax shift en Belgique dès 2014-2015, les taux d'imposition sur le capital, et plus particulièrement sur les actifs mobiliers, ont sensiblement augmenté. Le précompte mobilier sur certains actifs a doublé passant de 15 à 30% alors que la taxe sur les opérations de bourse (TOB) a augmenté de façon continue. Les droits de succession, même s'ils ont diminué ces dernières années, sont parmi les plus lourds d'Europe.

Concernant l'immobilier, les droits d'enregistrement prélevés lors de la vente d'un immeuble sont de 12,5%, en Wallonie et à Bruxelles. Les revenus financiers sont considérés comme une poire pour la soif pour financer d'autres politiques fiscales. Une nouvelle taxe instaurée en 2018, qualifiée de taxe sur les comptes-titres, est encore venue alourdir l'impôt non plus sur les revenus mais sur le capital cette fois puisqu'il s'agit d'un embryon de taxe sur la fortune. « *C'est une taxe qui est particulièrement sensible car elle touche le capital. Or, ce capital a été épargné et a déjà fait l'objet d'une taxation sur le travail. Dans d'autres cas, il a été reçu en héritage ou sous forme de donation et a donc aussi déjà été taxé. De plus, le mode de perception de cette taxe est très compliqué car les situations sont multiples et les investisseurs sont parfois titulaires de plusieurs comptes-titres* », explique Anita Linthoud, Wealth Analysis & Planning chez ING Belgique dans un article de La Libre Belgique³⁶. Surtout, cette taxation du patrimoine est très parcellaire, ne touchant qu'une forme particulière de détention. Elle est donc discriminatoire et source de distorsions.

Le précompte mobilier vient grever les revenus du capital qui ont déjà subi plusieurs taxations en amont : taxation des bénéficiaires de l'entreprise, taxation des revenus du travail, taxation communale, ... Certains estiment donc que ces revenus sont taxés plusieurs fois.

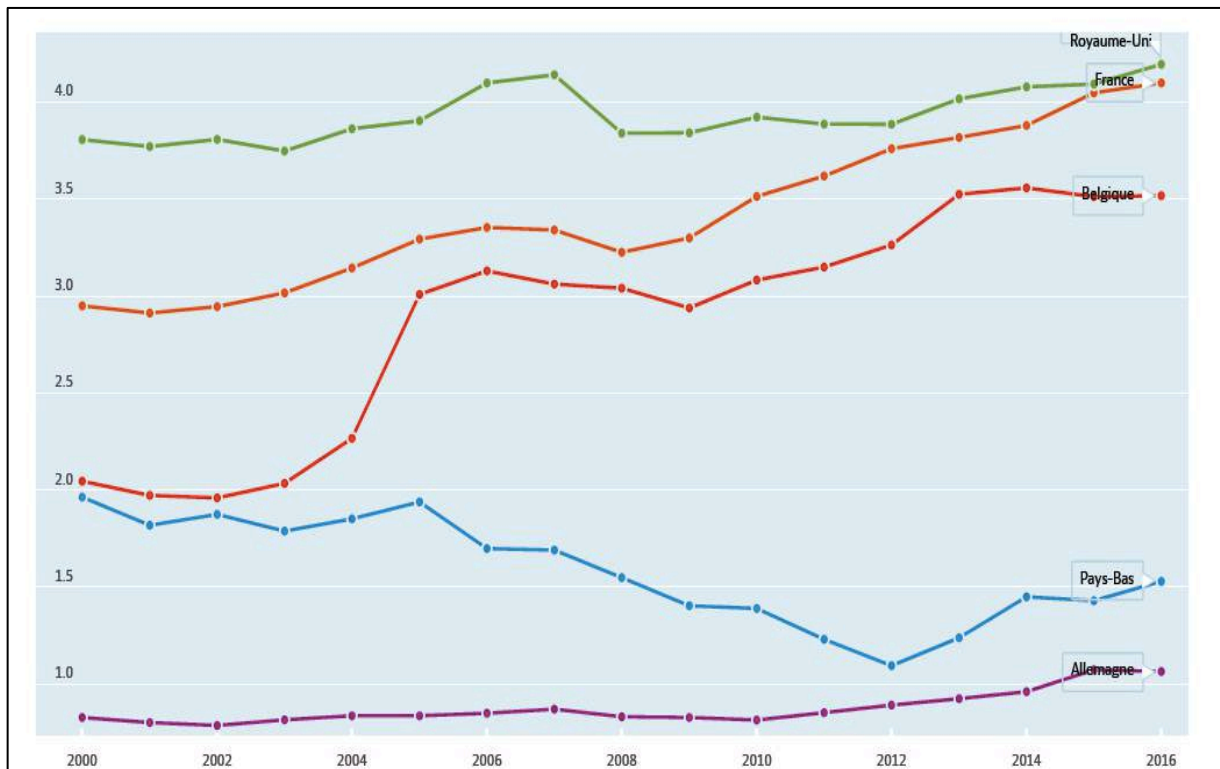
VII.2. Dans les faits et dans les chiffres

Quels sont les niveaux de taxation du patrimoine par pays ?

Selon l'OCDE, « *L'impôt sur le patrimoine désigne les impôts périodiques et non périodiques sur l'utilisation, la propriété ou la mutation des biens. Sont comptabilisés ici les impôts sur la propriété immobilière et sur l'actif net, les impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations, et les impôts sur les transactions mobilières et immobilières. Cet indicateur se rapporte à l'administration dans son ensemble (tous niveaux d'administration) et est mesuré en pourcentage du PIB et du total des recettes fiscales* »³⁷.

Si l'on regarde les statistiques de cet organisme, on constate qu'en matière de taxation du patrimoine et sur base des chiffres de 2016, la Belgique est dans le peloton de tête. Il n'y a donc pas vraiment de marge pour une augmentation de cette taxation mais la manière de taxer le patrimoine pourrait être grandement améliorée tant du point de vue de l'équité que de l'efficacité.

Fiscalité – Impôt sur le patrimoine



en % du PIB Source OCDE

Comment réagir à l'argument couramment entendu qu'il est injuste de taxer les revenus de l'épargne ou le stock d'épargne dans la mesure où les revenus à l'origine de cette épargne ont déjà été taxés ?

Il est évident que beaucoup de personnes/ménages ont hérité et que cet héritage constitue tout ou partie de leur épargne. Il y a bien sûr déjà eu des impôts payés mais par un autre contribuable (fût-il de la famille). Cela change-t-il quelque chose ? Le point de vue n'est-il pas ici de questionner (pour des raisons d'équité intergénérationnelle, d'égalité des chances et de volonté de soutenir plutôt ceux qui réussissent par eux-mêmes) la diminution constante des droits de succession ?

Mais, finalement, ce n'est pas tant l'origine des revenus qu'il faudrait prendre en considération mais plutôt le type de consommation qui est faite grâce aux revenus : une consommation présente ou une consommation reportée dans le futur grâce à l'épargne. Idéalement, il conviendrait de minimiser les distorsions entre la taxation de la consommation présente et de la consommation future.

Un autre point de vue peut être avancé : on peut néanmoins (sous-entendu, légitimement) taxer ce qui va au-delà du maintien de la valeur réelle de l'épargne accumulée. Mais, ici se pose la difficulté de la mise en œuvre de telles mesures.

La taxation du capital est caractérisée par une iniquité horizontale élevée. Deux personnes ayant le même niveau de patrimoine pourront payer des taxes totalement différentes. C'est surtout le cas des droits de succession et des taxes sur les revenus du capital. Une proposition devrait passer par une recherche de davantage d'équité horizontale, ce qui entraînerait la suppression de diverses niches.

VII.3. Propositions et pistes de réflexion

Avant d'avancer des pistes de réflexion, il convient de clarifier le propos en distinguant, pour la taxation sur le patrimoine, trois domaines différents :

- la fortune constituée d'un « stock », d'un patrimoine mobilier ou immobilier,
- les revenus de la fortune (dividendes, coupons, plus-values,...),
- la transmission, la mutation des avoirs constituant la fortune.

Aujourd'hui, d'un point de vue macroéconomique, la marge pour taxer les revenus de la fortune est assez faible. Cependant, les modalités de perception au sein de ces revenus pourraient être aménagées afin de modifier certaines distorsions entre les différents régimes de taxation de ces revenus.

➤ Le premier point de cette réflexion porte sur **les revenus immobiliers**. En raison du montant important des droits d'enregistrement, certains personnes se retrouvent « piégées » dans leur habitation : seniors dans des maisons trop grandes, travailleurs qui trouvent un emploi dans une autre région, ... **Dans un marché immobilier trop rigide, il conviendrait de réduire les droits d'enregistrement et d'en élargir la portabilité** comme c'est déjà partiellement le cas en Flandre. Cependant, il faudrait veiller à ce qu'une baisse des droits d'enregistrement ne profite pas aux seuls vendeurs qui pourraient bénéficier d'un certain effet d'aubaine en augmentant le prix des immeubles à vendre. Par ailleurs, la portabilité des droits d'enregistrement fait peser le poids de cette fiscalité essentiellement sur l'achat du premier bien, souvent réalisé par de jeunes ménages. Cette diminution et cette portabilité doivent donc être aménagées pour en limiter les effets induits.

En ce qui concerne la taxation des revenus réels de l'immobilier, il serait opportun de réduire les distorsions entre les régimes de taxation des revenus mobiliers et immobiliers en **taxant les revenus réels (à savoir les loyers) diminués soit d'un forfait pour les charges d'entretien ou diminués des charges d'entretien réellement encourues**. Cependant, il faut être conscient que ce genre de mesures risque de provoquer une hausse des loyers pour compenser cette taxation. Comment envisager aussi la taxation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ? Celui-ci est déjà taxé par le biais du revenu cadastral, qui par ailleurs devrait être actualisé pour mieux coller à la valeur marchande du logement concerné³⁸.

Et comment envisager **la taxation des plus-values immobilières** ? Cette taxation existe déjà si la revente de l'immeuble a eu lieu endéans les 5 ans à dater de son achat, déduction faite de l'inflation et du montant des travaux effectués dans l'immeuble. On pourrait songer à allonger cette période tout en rendant dégressif dans le temps, le taux de taxation.

➤ En ce qui concerne **la taxation des revenus mobiliers**, il apparaît que **les revenus du capital (dividendes et intérêts) sont suffisamment (voire trop) taxés si ces rendements sont mesurés en termes réels**, là où les plus-values ne le sont pas. En effet, la taxation sur les revenus du capital ne tient pas compte de l'inflation. Cela entraîne un effet distortif dans une période de taux d'intérêt très faibles telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La taxation, qu'elle soit sur les revenus ou sur les plus-values nettes réalisées tant sur les biens mobiliers qu'immobiliers devrait prendre en compte l'effet de l'inflation. Voici un exemple illustrant l'effet de l'inflation :

- Pour un revenu nominal de 2,1%
- Le précompte mobilier est de 30% = net 0,7%
- L'inflation de 1,5% => revenu réel = 0,6%
- Revenu réel après impôts = -0,1%
- Taux d'impôt effectif = 117% !!!

En ce qui concerne les plus-values, il semblerait opportun de les taxer à l’instar de ce qui se fait aux Etats-Unis, par exemple. Cependant, cette taxation devrait être « intelligente » en tenant compte également des moins-values, c’est à dire qu’elle devrait s’envisager comme une taxation sur la valeur nette entre les plus-values et les moins-values réalisées. Un rééquilibrage sous forme d’un report durant une certaine période (3 ou 5 ans) des moins-values réalisées à imputer uniquement sur les plus-values réalisées devrait également être envisagé.

Toute forme d’exonération de précompte mobilier sur certains produits d’épargne devrait être abolie car cette exonération entraîne des effets distortifs entre les différentes formes de placement (par exemple, le livret d’épargne).

➤ Que faut-il penser d’une taxe sur la fortune, du type ISF en France, aussi qualifiée de taxe sur les millionnaires ? **Si la taxation sur les plus-values est mise en place et fonctionne de façon efficace, il ne serait plus nécessaire de taxer le capital ou la fortune.** Dans un modèle simple, il ne faudrait donc pas de taxe annuelle sur la fortune (ISF) mais plutôt un impôt progressif sur les héritages et une taxe sur les revenus du patrimoine qui devrait être plus faible que celle qui touche les autres revenus.

➤ En ce qui concerne **la taxation sur la transmission du patrimoine**, les taux et modalités de taxation varient en Belgique en fonction du lieu de résidence du défunt. Les taux et modalités ne sont, en effet, pas identiques d’une région à l’autre³⁹. Cette régionalisation risque d’entraîner une érosion constante de cet impôt. C’est déjà le cas et cela a conduit à la disparition des droits de succession dans certains États américains et dans des provinces canadiennes.

D’un point de vue strictement macroéconomique, il est communément admis qu’il vaut mieux transmettre tôt son patrimoine pour qu’il puisse être dépensé par une génération moins âgée, ce qui permet de soutenir la croissance. Transmis plus tard, le patrimoine risque d’être épargné plutôt que dépensé. La Belgique applique des taux de succession nettement plus élevés que les droits de donation. **Il serait sans doute opportun d’entamer une réflexion globale sur la taxation du patrimoine, de ses revenus et de sa transmission. Un bon système de taxation sur les plus-values nettes réalisées pourrait aboutir à une meilleure répartition des richesses qui permettrait d’envisager simultanément une baisse les droits de succession.**

➤ En ce qui concerne la taxation des revenus du patrimoine, qu’il soit immobilier ou mobilier, l’EPC rappelle ses recommandations émises en 2014 concernant **une taxation globale de tous les revenus** quelle que soit leur origine et leur nature⁴⁰.

VIII. L'Europe fait-elle le jeu du libéralisme économique ?

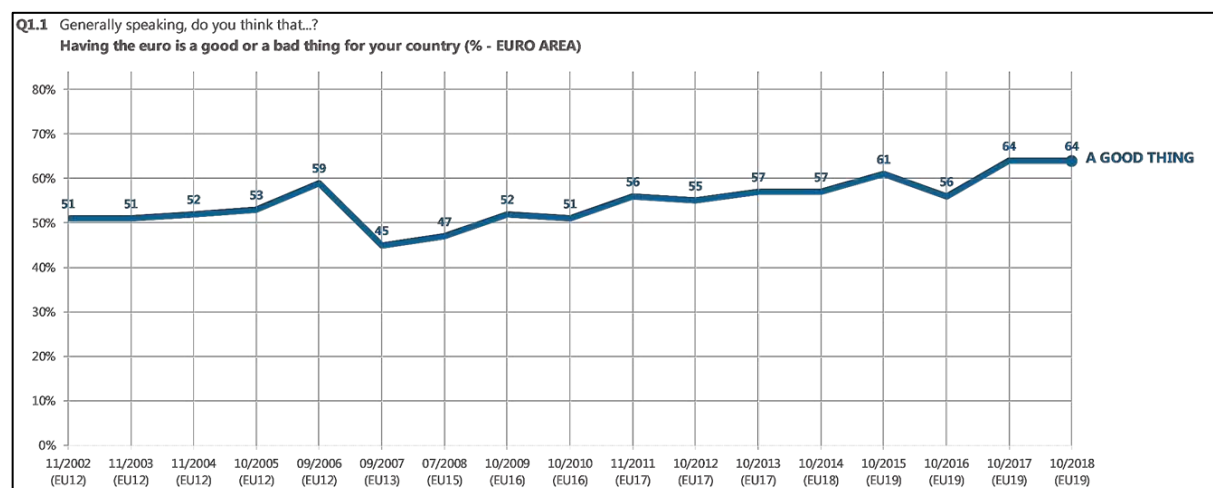
VIII.1. Les idées reçues

Même si l'Europe est considérée comme une réussite dans bien des domaines, elle fait aussi l'objet de certaines critiques et est prise comme bouc émissaire. Le vote sur le Brexit en est la conséquence la plus flagrante. Au Sud, le gouvernement italien tacle régulièrement la Commission européenne qui lui impose des contraintes budgétaires qu'elle considère comme inadaptées à la situation du pays. A l'Est aussi, le bras de fer est engagé contre une autorité européenne jugée trop intrusive. Des voix s'insurgent contre le pouvoir tout-puissant des « eurocrates » qui imposent leurs décisions poussant notamment à l'orthodoxie budgétaire, à la dérégulation, à la flexibilisation des marchés du travail et à la libéralisation des échanges internationaux. Les gouvernements nationaux sont alors contraints d'appliquer des directives qui ont été prises en-dehors de leur pays. La perte de la souveraineté nationale est invoquée. L'ensemble des maux est alors attribué à l'Europe : perte de pouvoir d'achat, fermetures d'usines, hausse des loyers, chômage ou encore accentuation des inégalités. Il s'ensuit des discours anti-européens qui font le lit de grèves, de conflits sociaux et de manifestations au pied des bâtiments de la Commission à Bruxelles. « *De nombreux jeunes considèrent aujourd'hui l'Union européenne comme l'ennemi qui les a privés d'un emploi ainsi que d'un avenir serein et prometteur. Les acteurs politiques populistes ont exploité cette colère en formant des partis et mouvements opposés à l'Europe* », écrit Georges Soros dans l'Echo⁴¹.

L'Europe est aussi considérée comme la responsable de la concurrence fiscale qui s'est instaurée entre les États membres. Avec une mobilité du capital totale, n'est-elle pas complice de favoriser le « grand capital » ?

L'Europe est alors considérée comme un pouvoir qui n'a pas rempli son contrat social. « *La tentative de construire une démocratie européenne qui transcenderait les nations est un échec* », estiment Coralie Delaume et David Cayla, auteurs de la Fin de l'Union Européenne, dans le Figaro⁴². Aujourd'hui plus que jamais, l'Europe est face à de nombreux défis : le désenchantement de la population, la montée des nationalismes, la crise migratoire, le Brexit, les dérapages budgétaires de certains pays. Elle doit faire face à une véritable crise de crédibilité avec un marché commun inachevé, une politique fiscale fragmentée, une politique sociale insuffisante et non-harmonisée, une union monétaire encore bancal et l'absence d'une politique migratoire unifiée.

Cependant, en marge de ces critiques, lorsque l'on pose la question de savoir si l'euro a été ou non une bonne chose pour votre pays, les résultats semblent plutôt positifs comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : European Commission, Eurobarometer: Support for the euro steady at all-time high levels, Nov 20, 2018

VIII.2. Dans les faits et dans les chiffres

Comment peut-on expliquer ces critiques vis-à-vis de l'Union Européenne ?

On peut distinguer ici plusieurs niveaux dans les causes de ce désamour. Le premier se situe dans une critique universelle du système politique qui a été énoncée par Bernanke⁴³ en quatre maux : la stagnation des revenus des travailleurs moyens, la baisse de la mobilité économique et sociale, la croissance des inégalités de revenus et de richesses et la méfiance envers les institutions. Ce sont des maux assez généralisés qui ne s'appliquent pas uniquement à l'UE.

Par ailleurs, dans l'Union, on a assisté à un certain nombre d'événements qui ont irrité les citoyens européens et qui ont provoqué un mal-être généralisé. **L'Europe a, semble-t-il, fait l'objet d'une cristallisation de certains maux plus généraux.** Parmi ces maux, nous pouvons épinglez un sentiment d'inefficacité du politique et un sentiment d'injustice qui se manifestent en raison des éléments suivants :

- L'effort n'est plus récompensé : contraction de l'écart de pouvoir d'achat entre la classe moyenne inférieure et les allocataires sociaux.
- L'absence de level playing field réglementaire et fiscal.
- Le détachement des travailleurs.
- La façon dont la perception des impôts des multinationales est appliquée.
- L'absence de concurrence et la recherche de rentes.
- La puissance des oligopoles (réglementations restrictives, fusions, OPA).
- L'absence de compensation et d'accompagnement des perdants suite à la globalisation et aux mutations technologiques.
- Une absence de leçon et de sanction pour la mauvaise gestion et les parachutes dorés
- Le sauvetage des banques où l'on privatise des gains et nationalise des pertes.
- Une classe politique non sanctionnée pour son incompétence.
- Un sentiment de manque de respect pour les « petites gens » (cf. Michael Sandel)
- En entreprise : la flexibilisation, la culture de la « zone d'inconfort », la contraction des coûts.
- Comme citoyen, les dysfonctionnements démocratiques (Europe = fédéralisme caché, libre-échange = estompement caché du capitalisme rhénan, monnaie unique = technocratie cachée).
- Le fait que les intérêts industriels et financiers priment (glyphosate, VW, ...)
- L'émergence d'un sentiment de « dé-protection ».

L'Europe a aussi déçu car elle n'a pas délivré ce qu'elle avait promis : la prospérité et un investissement suffisant. Elle produit moins que les États-Unis en matière d'innovation. Son modèle social est à la traîne avec un manque d'inclusion. Les consommateurs ne sont pas vraiment protégés contre les lobbies et il faut bien reconnaître que l'Europe manque encore d'ambition environnementale.

L'Europe s'est également trompée dans plusieurs domaines. Elle a pratiqué l'austérité au mauvais moment et a vanté les vertus de la dérégulation à la fois sur le marché du travail et sur le marché des biens et des services. Elle a peut-être poussé trop loin les vertus du libre-échange. Elle a appliqué des règles budgétaires « de mauvais comptable » (problèmes de quantification, traitement des investissements, poids du contexte macroéconomique, complexité, arbitraire, sanctions inopérantes, deux poids-deux mesures). Elle n'a pas su prévenir les crises macroéconomiques et financières et a failli dans la résolution des crises et ce, ... sans mea culpa!

En quoi l'Europe a-t-elle progressé ?

Pourtant, malgré toutes ces lacunes, l'Europe a fait preuve de résilience en surmontant des dangers qui menaçaient son existence. Elle a également permis des avancées dans de nombreux domaines. Parmi ces acquis et avancées, nous pouvons citer :

- La paix
- Le rattrapage des pays de l'Est
- Le commerce intra-européen
- La libre circulation (personnes, biens et services, établissements)
- Les règles de concurrence au profit du consommateur
- La capacité d'imposer des règles même aux GAFA (GDPR, amendes pour abus, etc...)
- Le commerce intra-européen => suppression des frais de roaming et de paiements dans la zone euro.
- Les programmes Erasmus, équivalence de diplômes (Bologne)
- La création du « European Globalisation Adjustment Fund (EGF) » (2007)
- La gestion de la crise par la BCE, Union bancaire, Semestre européen, ...
- L'amélioration du suivi macroéconomique des États membres
- Les objectifs Climat/ CO₂
- La gestion du Brexit
- Et récemment : le PESCO (défense) et les 20 principes du socle européen des droits sociaux.
- La réussite du MOC, à savoir la convergence de performance des États-providence européens.

VIII.3. Propositions et pistes de réflexion

Conscients de l'ampleur de ce sujet, les économistes de l'EPC se sont essentiellement concentrés sur les aspects fiscaux et de défense du citoyen.

L'Europe a certainement favorisé une certaine forme de libéralisme. L'Europe a cependant globalement bien fait son travail même si elle a été mal conçue. Plutôt que de faire éclater le modèle européen comme le préconisent certains partis populistes, il vaudrait mieux l'amender. Les matières qui ont été menées à bien sont essentiellement celles qui avaient été confiées à la Commission : la concurrence, le commerce international, le marché unique, ... En revanche, on constate des lacunes dans l'avancement de certaines sphères comme le domaine fiscal et le domaine social. Les décisions relevant de ces champs doivent être prises à l'unanimité, ce qui bloque le système.

Il y a souvent eu une confusion sur la responsabilité de l'Europe. En matière de fiscalité, on constate que l'Europe est effectivement à la recherche d'une harmonisation fiscale mais que ce sont les États membres qui bloquent les décisions et ne veulent pas changer certains traités. La question est alors posée sur les raisons du blocage des décisions et plus spécifiquement concernant les décisions à prendre en matière fiscale (comme la taxation des GAFA, par exemple). On constate que c'est souvent l'exigence de l'unanimité des voix qui bloque le processus de décision au niveau européen⁴⁴. Le besoin de tout faire ensemble est source d'inefficacité. Il conviendrait donc de revoir les mécanismes décisionnels qui bloquent certaines décisions. **Dans ce cadre, il serait sans doute opportun de lever l'obligation de l'unanimité dans certains domaines au profit d'une majorité qualifiée.** Cette procédure de majorité qualifiée, en fonction de critères de population et du nombre de pays, pourrait être généralisée dans certains domaines. Il faudrait cependant y inclure des clauses de sauvegarde en vue de préserver certains intérêts.

Il faudrait également redéfinir le rôle des institutions et leur partage de compétences : Commission, Conseil, Parlement, Cour de Justice⁴⁵. En cas de désaccord au sein du Conseil, le Parlement pourrait alors prendre le relais. Ce recours au Parlement permettrait de combler le déficit démocratique de l'Europe. Un dernier recours pourrait alors se concevoir par l'intervention d'un arbitrage exécuté par la Cour de Justice Européenne. Le Conseil pourrait aussi être reconverti en un Sénat européen composé de 2 représentants par pays. Ces membres du Sénat seraient alors des représentants de leur État et non de leur gouvernement. Le Parlement européen devrait être doté d'un pouvoir d'initiative législative, comme tous les parlements nationaux.

Dans certaines matières spécifiques, l'appel à l'avis de la population par une **consultation d'initiative citoyenne européenne** pourrait être renforcé. Cette procédure existe déjà. *« L'initiative citoyenne européenne, prévue par le traité sur l'Union européenne (UE), permet aux citoyens de l'UE de participer directement à l'élaboration des politiques européennes, en invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative. Pour être examinée par la Commission, une initiative doit recueillir le soutien d'au moins un million de citoyens de l'UE provenant d'au moins sept États membres. La Commission doit ensuite décider de présenter ou non une proposition législative et motiver son choix. Elle permet à des citoyens de faire inscrire un point à l'analyse des travaux de la commission »*⁴⁶. Des initiatives récentes ont ainsi été proposées concernant l'interdiction du glyphosate, la vivisection des animaux, la gestion de l'eau ou les droits humains, par exemple. Dans cette optique, une telle procédure pourrait s'envisager pour exiger une harmonisation dans la taxation des GAFAs, par exemple. A noter cependant les avancées récentes qui ont été enregistrées dans ce domaine avec la signature par 127 pays d'un accord par lequel l'OCDE obligerait les GAFAs à payer leurs impôts là où elles font des bénéfices⁴⁷.

La création de listes électorales pan-européennes devrait encourager le débat démocratique au niveau européen plutôt qu'au niveau strictement national. La création d'une circonscription européenne pourrait être envisagée pour un certain nombre de sièges comme, par exemple, les sièges qui vont être libérés lors du Brexit.

Pour rapprocher encore davantage les citoyens de l'Europe, il serait sans doute aussi opportun de pouvoir **sanctionner certains pays pour des manquements dans le respect des droits de l'homme**. Ces sanctions pourraient être décidées à la majorité qualifiée ou, dans certains cas, faire l'objet d'une décision de la Cour de justice européenne.

En matière de sécurité, l'Europe devrait devenir une Europe qui protège ses citoyens dans un certain nombre de domaines tels que :

- La pollution,
- L'environnement,
- La santé,
- La justice,
- La concurrence fiscale,
- Le consommateur (normes sanitaires, publicité,...),
- Le travailleur (salaire minimum, syndicats,...),
- L'allocataire social (avec des standards de protection sociale),
- La sécurité (défense, cybersécurité,...)

C'est donc vers une Europe plus efficace, plus juste, plus démocratique, plus protectrice, plus proche et plus au service de ses citoyens qu'il faudrait tendre.

IX. L'orthodoxie budgétaire est-elle souhaitable ?

IX.1. Les idées reçues

En ce qui concerne le haut niveau de notre dette publique, certaines voix s'élèvent pour affirmer que c'est normal, pour ne pas dire essentiel au bon fonctionnement de l'État. La dette est assimilée à l'investissement public considéré comme une bonne chose.

Certains populistes prônent aujourd'hui un retour à l'époque où les banques nationales finançaient les déficits, au moins en partie, en créant de la monnaie, ce qui ne coûtait rien en charge d'intérêts. Toujours selon ces populistes, il y aurait un complot entre l'État et les banques pour que ces dernières financent les déficits et profitent des intérêts qui alourdissent le budget de l'État. Certains ajoutent que ces mêmes banques ont été sauvées par les États en 2008 et donc, en contrepartie, elles acceptent de les financer. « *Il est nécessaire de reprendre le contrôle de notre monnaie. C'est un bien public qui doit être géré par une institution publique, la BCE si l'Europe accepte de redevenir raisonnable* »⁴⁸. Même Michel Rocard à la fin de sa vie a embrayé sur ce sujet en dénonçant le financement de la dette publique française par les banques⁴⁹ et en déclarant que le recours à l'argent des banques plutôt qu'à la création de monnaie par la banque centrale est un scandale.

Une autre opinion fréquemment relayée, et totalement opposée, est que la dette publique doit être gérée comme une dette privée, comme le ferait un ménage. Cela signifie donc qu'il faudrait alors garder l'endettement à un niveau raisonnable en veillant à avoir aussi la capacité de remboursement suffisante pour ne pas mettre « *le ménage* » en difficulté.

IX.2. Dans les faits et dans les chiffres

Les banques détiennent-elles vraiment toute la dette publique belge ?

Selon le Rapport annuel 2017 de l'Agence de la dette, les banques détiennent la dette publique belge mais pour seulement environ un tiers. Des fonds d'investissement en détiennent pour un autre tiers, les compagnies d'assurances pour 6%, les fonds de pension pour 4% et les hedge funds pour 12%, des banques centrales pour 11%,... De plus, il faut aussi remarquer que, ce que les banques investissent dans les emprunts d'État est constitué des dépôts de la clientèle qui sont réinvestis. Le revenu pour les banques correspond à la différence entre intérêts perçus et les intérêts versés.

Qu'entend-on exactement par une bonne gestion publique ?

Il conviendrait de rappeler ici quelques principes économiques élémentaires. La création monétaire pour boucher un déficit public peut avoir des vertus, en particulier quand l'économie est au ralenti, mais peut aussi conduire à de l'inflation. Que l'État paye le vrai coût de ses actions (et errances) semble bien entendu opportun. La hausse des taux d'intérêt récente en Italie, après l'anticipation d'un dérapage budgétaire du fait du gouvernement populiste, en est une bonne illustration. La question de la bonne gestion des affaires publiques porte sur ce qui peut être fait pour réformer des institutions afin qu'elles répondent de façon optimale aux grandes fonctions des pouvoirs publics, à savoir, les fonctions allocatives (mise à disposition de biens et services), redistributives (protection sociale et inégalités), stabilisatrices (amortir les fluctuations conjoncturelles) et incitatives (promouvoir les actions qui génèrent des externalités positives et dissuader les actions qui génèrent des externalités négatives).

Peut-on cependant réduire la bonne gestion publique à la diminution de la dette ?

Il est clair qu'associer la bonne gestion publique à la diminution ou au seul maintien du niveau de la dette est en général réducteur. Une meilleure approche serait de la définir comme un arbitrage « juste » au travers des générations entre le niveau de la dette et les besoins immédiats ou d'investissement (les investissements en infrastructure et les besoins sociaux)⁵⁰. En ce sens, l'envolée de la dette dans les années 70 était symptomatique d'un transfert massif de richesse vers les baby boomers. Par ailleurs, il peut induire en erreur de se focaliser sur un chiffre, celui de la dette, ou sur une fraction, à savoir la dette en pourcentage du PIB, là où une approche plus globale et de nature qualitative permet une meilleure évaluation.

Pourquoi faut-il limiter l'endettement public ?

Voici quelques raisons qui incitent à une bonne gestion de l'endettement public :

1. Pour assurer l'équité intergénérationnelle. Si l'endettement public a permis de financer des infrastructures ou des biens collectifs dont les bénéficiaires restent acquis aux générations futures, il est parfaitement justifiable en termes d'équité intergénérationnelle. A l'inverse, si l'endettement public a financé de la consommation ou des transferts, il fait porter une charge indue sur les générations suivantes.
2. Pour éviter le risque d'insolvabilité/d'instabilité financière. L'endettement excessif peut provoquer un emballement (effet boule de neige des charges d'intérêt). Avec une souveraineté monétaire et un financement monétaire de l'État, cet excès ne se traduira pas par un défaut de paiement et une crise financière, mais par une érosion de la valeur interne de la monnaie (inflation) et de sa valeur externe (dépréciation), et donc par un appauvrissement des citoyens. Dans une Union Monétaire Européenne, une monétisation de la dette, par exemple italienne, se traduirait par une perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des détenteurs d'euros. C'est une des raisons pour laquelle elle est proscrite. Par ailleurs, lorsqu'un État s'endette trop, il se rend tributaire des marchés financiers ce qui est une source de fragilisation.
3. Pour éviter l'effet anti-redistributif. Plus la dette publique est élevée, plus une part importante de l'impôt va dans les poches des épargnants qui détiennent directement ou indirectement cette dette.
4. Pour éviter l'effet d'éviction. Plus l'État mobilise d'épargne pour financer sa dette, plus il exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt, ce qui est de nature à nuire à l'investissement productif ou immobilier...

IX.3. Propositions et pistes de réflexion

Il convient de faire ici une première remarque : un État ne se gère pas comme un ménage. Ce qui est bon pour un individu n'est pas forcément bon pour un État. L'orthodoxie budgétaire n'est pas toujours la règle d'or car, dans certains cas, si les taux d'intérêt sont inférieurs au taux de croissance du PIB, le coût de la dette est négatif.

Analysons les différentes options qui pourraient alors être envisagées.

Il est recommandé **d'identifier les dépenses courantes et les dépenses d'investissement**. L'État pourrait alors emprunter si l'argent est bien investi, les recettes de l'État devant couvrir au moins les dépenses courantes et générer une épargne qui contribuerait aux investissements publics en une proportion à définir (le reste étant financé par de l'emprunt). Dans ce cas, un facteur crucial pour rendre cette définition opérationnelle serait d'identifier quelles dépenses sont des dépenses d'investissements et quelles sont celles qui sont des dépenses courantes. Cependant, la distinction entre dépenses courantes et d'investissement est arbitraire et souvent floue. La perception que certaines dépenses sont mauvaises (courantes) et d'autres bonnes

(investissement) est donc biaisée. Si l'État belge avait entretenu le tunnel Léopold II à Bruxelles, par exemple, cela aurait augmenté les dépenses courantes (mauvais) tandis que les gros travaux pour le consolider sont désormais considérés comme un investissement (bon).

Il y aurait lieu **d'intégrer dans les budgets futurs les dépenses de maintenance** lors d'un investissement. Cependant, dans ce cas, on se trouve à la limite de la comptabilité en droits constatés et de la comptabilité patrimoniale. En effet, si l'on prend la définition de l'OCDE : « *La méthode des droits constatés (accruals basis) comptabilise une transaction lorsqu'intervient l'activité (ou la décision) qui va générer les recettes ou les dépenses, et ne tient pas compte du moment auquel interviennent décaissements ou encaissements* »⁵¹. Ceci pourrait s'appliquer aux dépenses de maintenance même si l'idée de droit constaté est plutôt associée à l'engagement contractuel des pouvoirs publics (que les contrats impliquent des coûts récurrents ou pas). Ces coûts devraient être identifiés clairement et être explicitement repris dans un cadre macroéconomique à moyen et long terme⁵². En tout état de cause, la prise en compte des coûts et bénéfices de budgets successifs et leur assignation à différentes générations est complexe et généralement mal faite, en partie à cause de la difficulté de séparer les deux concepts dans les chiffres.

Les règles budgétaires européennes sont parfois absurdes mais comment y remédier ? Les règles européennes de déficits excessifs sont justifiées par les éléments ci-dessus. Elles tiennent compte des éléments structurels et conjoncturels. Mais, à certains égards, elles sont contre-productives et absurdement peu flexibles. Comme il n'y a pas de comptabilité patrimoniale des États, il est impossible de mesurer la dette « nette » de ceux-ci, donc de distinguer une dette qui finance une dépense courante ou une dépense d'investissement.

Certains correctifs seraient pourtant assez simples. **On pourrait, par exemple, « neutraliser » la procédure de déficit excessif, pour un recours à la dette qui n'augmente pas les dépenses publiques futures, lorsque la charge financière de celle-ci vient se substituer à une dépense courante.** Ceci permettrait, par exemple, de débloquer les investissements en efficacité énergétique des bâtiments publics, à due proportion de l'économie de dépenses énergétiques générées. Par exemple, si un investissement de 100 millions d'euros à un coût de 2% par an permet de générer une économie d'énergie de 2 millions d'euros par an, il faudrait considérer un accroissement nul de la dette nette, au lieu de 100 millions d'euros de dette supplémentaire. De même que des économies de loyers pourraient être réalisées et comptabilisées par le biais d'achats immobiliers.

Aujourd'hui, on peut constater que les règles européennes acceptent une variation du déficit qui soit contre-cyclique. Cela signifie que les déficits publics structurels peuvent augmenter en cas de récession mais doivent être résorbés en période de reprise économique.

X. Les pièges à l'emploi : Quelle réalité économique ?

X.1. Les idées reçues

Beaucoup d'idées reçues circulent concernant l'emploi et plus particulièrement les chômeurs et les pièges à l'emploi. Souvent, la différence entre les allocations sociales et le salaire perçu est tellement faible que la question est posée : vaut-il mieux travailler ou chômer ? « *Dans certains cas, la différence entre le salaire net reçu en échange d'un travail et l'allocation perçue via le chômage ou le revenu d'intégration sociale est minime, surtout si l'on tient compte des frais liés au travail (déplacements, garde des enfants, ...) et des avantages liés au statut social (allocations familiales majorées, ...)* »⁵³. De là découle un ensemble d'idées reçues du type : c'est presque aussi avantageux d'être au CPAS que de travailler, les chômeurs vont ruiner la sécurité sociale, ce n'est pas le travail qui manque, qui cherche trouve, le chômage ne stimule pas l'entrepreneuriat. On devrait mettre d'office les chômeurs au travail pour des petits travaux d'utilité publique. Le chômeur est alors un profiteur, paresseux, qui cherche la facilité et qui ne se met pas en quête d'un travail.

Quelles sont les visions de droite et de gauche ?

Les visions à droite et à gauche divergent. A droite, la vision de cette problématique est très bien exprimée par Charles Michel dans La Libre du 28 avril 2018: « *Il faut mettre fin au système d'assistanat, à cette tragédie que représentent les pièges à l'emploi* »⁵⁴. Cette conviction explique le volet *réduction du précompte professionnel* du fameux tax-shift décidé en 2015 qui a été calibré pour avoir un effet proportionnellement plus élevé pour les bas salaires. C'est ce que pensent, de bonne foi, beaucoup de gens, avec des expressions du type : « *Il/elle gagne au chômage plus que moi qui travaille !* ».

La vision de droite (au sens politique et économique) :

- Elle se limite souvent à comparer les allocations sociales et les salaires nets (à temps plein). Exemple : L'accélération de la dégressivité des allocations de chômage est « *une mesure importante en vue de lutter contre les pièges à l'emploi* », selon la FEB, réagissant à l'accord sur le budget fédéral en juillet 2018⁵⁵. Il s'agit là d'une double erreur car, premièrement, comme indiqué en introduction les conséquences d'une (re)mise à l'emploi sont bien plus larges et deuxièmement, les pièges à l'emploi sont, toutes choses égales par ailleurs, forcément plus fréquents et plus marqués pour les emplois à temps partiel (pour les petits salaires certainement).
- Mais, surtout, penser que ces pièges à l'emploi empêchent de facto les personnes concernées d'accepter un emploi ou de travailler plus ne résiste pas à l'analyse ni à l'observation, pour les raisons suivantes :
 - Les personnes concernées n'ont pas nécessairement une vision claire de tous les impacts.
 - L'intensification de l'activation des chômeurs et des bénéficiaires du revenu d'intégration ne permet pas de refuser un changement même s'il conduit in fine à perdre en niveau de vie. Si l'emploi est refusé, c'est peut-être pour d'autres raisons qui pèsent beaucoup (par exemple : horaires très inconfortables, absence de véhicule voire même de permis de conduire, longs déplacements, peur d'un X^{ième} échec, CDD très court...), a fortiori, si ces raisons se combinent avec un coût financier élevé.
 - Enfin, penser cela repose sur une vision étroite des motivations de beaucoup de personnes sans emploi, surtout, par exemple, dans le chef des mamans seules avec enfants. Ces motivations autres sont : sortir de chez soi, éviter l'ennui, désir d'apprendre, (re)développer son réseau social...

De manière à première vue paradoxale, à gauche, on essaye de minimiser la fréquence et/ou l'intensité de l'impact des pièges financiers, avec des arguments qui manquent parfois de cohérence interne. Voici, par exemple, ce qu'en dit une étude de la FGTB de 2006 : « *Après l'analyse de ces différents éléments qui permettent de voir un peu plus clair sur l'aspect financier des "Pièges à l'emploi", il apparaît que le public concerné par ce concept est pour le moins limité. Tous les chômeurs ne touchent pas l'allocation de chômage maximum, tous les emplois potentiels ne sont pas payés au salaire minimum. Et ceux qui touchent l'allocation maximum ont nécessairement reçu un bon salaire, voire un très bon salaire. Ils sont donc peu concernés par le mécanisme dénoncé. Pourquoi est-il alors utilisé comme épouvantail sinon pour faire le lit d'un autre discours présentant les allocations de chômage comme trop "généreuses", excessives ?* »⁵⁶.

La raison principale de cette frilosité ou méfiance sur cette problématique est donnée à la fin de cette citation : la peur d'y voir une manière de peser sur les allocations sociales pour résoudre le problème. Thomas Lemaigre l'exprime autrement : « *Les études empiriques récentes montrent que, dans la dynamique globale de la rencontre offre-demande sur le marché de l'emploi, les pièges à l'emploi sont au mieux anecdotiques. (...) le piège, ce sont bien les bas salaires et les emplois précaires, pas les niveaux d'allocation.* »⁵⁷. Thomas Lemaigre rappelle aussi l'essentiel de l'argumentation développée à gauche : si la notion de pièges à l'emploi ne résiste pas à l'analyse, c'est parce qu'elle suppose notamment (à tort) que le marché de l'emploi offre des places (à temps plein) en nombre suffisant. Une estimation de 2014 évalue à 300.000 le nombre de chômeurs qui ont un niveau d'allocation tel qu'ils devraient être incités à reprendre un emploi. Or, cet ordre de grandeur reste stable dans le temps. Dans la même logique, sans allocation du tout, pas de piège à l'emploi possible : toute personne sans revenu devrait retrouver du boulot assez naturellement.⁵⁸

X.2. Dans les faits et dans les chiffres

Quels sont les impacts collatéraux que peut engendrer un emploi ?

Trouver ou retrouver un emploi, augmenter son temps de travail ou encore bénéficier d'une augmentation salariale un peu significative sont des changements avec plusieurs impacts sur le budget du ménage concerné.

Le premier impact est évidemment une augmentation des rentrées. Mais cette augmentation des rentrées peut être, en tout ou en partie, effacée par des diminutions d'autres rentrées ou par une augmentation des dépenses liées, directement ou indirectement, pour la personne elle-même et/ou pour d'autres membres du ménage.

Ces impacts "collatéraux" peuvent prendre de multiples formes :

Pour la personne elle-même

- baisse ou suppression d'une allocation sociale
- frais professionnels (qui peuvent être très lourds si l'emploi implique de longs déplacements)

Pour un ou plusieurs autres membres du ménage

- baisse ou suppression d'une allocation sociale (par exemple : passage d'une allocation au taux chef de ménage à une allocation au taux cohabitant)
- augmentation du précompte professionnel

Pour le ménage dans son ensemble

- augmentation du loyer social
- perte, partielle ou totale, de certains avantages sociaux (fonds mazout social, bourse d'étude...)
- dépenses supplémentaires pour la garde des enfants (crèche ou garderie à l'école)
- suppression des allocations familiales majorées
- disparition de certaines aides spécifiques apportées par le CPAS (comme par exemple l'intervention dans les frais d'un voyage scolaire).

Quelles sont les observations ?

Deux observations peuvent alors être faites :

- dans certaines situations il est difficile de démêler l'écheveau, parce qu'il y a de multiples dimensions (s'influençant parfois mutuellement) et parce que les effets peuvent se produire plus tard et il faut aussi bien connaître et comprendre toutes ces législations... ;
- ces situations ne concernent pas que les petits revenus. Des ménages de la classe moyenne inférieure peuvent aussi être impactés mais il est évident que l'intensité des impacts est plus grande pour les petits revenus.

Comment y voir plus clair ?

- Pourquoi considérer d'emblée que se pencher sur cette problématique a nécessairement pour objectif de réduire le montant des allocations sociales (même s'il ne faut pas être naïf...)?
- Il est évident que, si les seuls emplois offerts étaient à temps plein, il y aurait moins de situations de pièges à l'emploi aigüés. Mais, en attendant, c'est une partie importante de l'offre d'emplois.
- Les mécanismes à l'œuvre sur le marché du travail peuvent amener certains demandeurs d'emploi à descendre dans l'échelle des salaires et donc, l'argument qui consiste à dire que celui qui a une allocation élevée parce qu'ayant perdu un emploi bien rémunéré se verra probablement proposer des emplois aussi rémunérateurs n'est pas aussi évident que cela.
- Dire que « *le nombre de chômeurs qui ont un niveau d'allocation tel qu'ils devraient être incités à reprendre un emploi* » reste stable dans le temps ne signifie pas que cette population n'a pas changé, par des entrées et/ou sorties⁵⁹.

X.3. Propositions et pistes de réflexion

Pour aider les personnes les plus démunies à réintégrer le monde du travail sans perte de revenus, les économistes en présence préconisent une idée qui a déjà été pratiquée à l'étranger. **Étant donné que l'on ne peut pas octroyer de réduction d'impôt à des personnes qui n'en payent pas, on pourrait alors instaurer, dans certains cas (comme pour certains emplois à mi-temps), un précompte professionnel négatif, ce qui permettrait que le salaire net de l'employé soit supérieur à son salaire brut.** Il s'agit là de résoudre aussi un problème crucial de trésorerie pour les personnes qui ont un bas salaire et qui ne devraient dès lors pas attendre plusieurs mois avant de percevoir le remboursement d'un précompte professionnel trop perçu.

Lors de la (re)mise au travail d'un conjoint qui entraîne parfois une baisse des revenus nets du ménage, il faudrait que l'on se dirige vers **une individualisation des droits sociaux. Les droits étant alors attachés à la personne quelle que soit sa situation familiale.**

En ce qui concerne les allocations de chômage et la protection sociale, il y aurait lieu de clarifier les différents régimes. Lors de la perte d'un emploi, les aménagements suivants pourraient être apportés :

- Durant une première phase, et pendant une durée déterminée (à fixer), l'allocataire social recevrait **une indemnité de perte d'emploi** dont le montant devrait être revu à la hausse par rapport aux montants actuels. C'est la phase purement **assurancielle**. Cette indemnité serait accordée pour une durée déterminée, sans doute inférieure à un an et sans accompagnement individualisé pour la recherche d'un nouvel emploi. Il s'agit de permettre à la personne qui a perdu son emploi de se retourner et de rechercher un emploi dans la sphère de ses compétences.
- Dans une deuxième phase, si la personne n'a pas retrouvé d'emploi durant cette période, **un accompagnement actif et personnalisé** lui est soumis pour l'aider à retrouver un emploi ou pour se former. Durant cette deuxième phase, elle recevrait alors un **revenu de remplacement** qui serait inférieur à l'indemnité de perte d'emploi qu'elle aurait perçue durant la première phase. La phase d'accompagnement, de formation et de procédure de recherche d'emploi serait alors **contractuelle** concernant les exigences de formation et de recherches d'un emploi.
- La troisième phase, en cas d'échec de la phase contractuelle d'accompagnement ou de refus de celle-ci, serait alors une **phase de soutien actif** avec un **revenu d'insertion sociale**, sans exigence d'effort de recherche d'emploi, ni de moyens publics déployés dans ce sens.

Dès lors, il ne s'agit plus de placer le débat sur le plan de la dégressivité des allocations de chômage mais de donner un message plus clair et moins stigmatisant pour l'allocataire social, de pure assurance, ensuite d'engagement mutuel entre l'État et l'individu, et enfin de pure solidarité. Tous les parcours d'emplois seraient alors couverts. Ces différentes mesures adoptées de façon systématique avec une dégressivité des allocations pourraient aussi favoriser la diminution des pièges à l'emploi. Par ailleurs, il conviendrait de déconnecter certaines politiques sociales du statut des personnes, au profit de prestations, soit universelles (ex. : gratuité de l'école primaire), soit linéairement dégressives en fonction des revenus.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, après avoir énoncé les idées reçues et présenté ce qu'il en était dans la réalité face aux faits et aux chiffres, les économistes ont avancé quelques pistes de réflexion.

En ce qui concerne **la pauvreté**, après avoir présenté une série de données chiffrées concernant la pauvreté, les inégalités et la concentration des richesses, les économistes ont fait le constat que la pauvreté mesurée peut différer sensiblement de la pauvreté ressentie. Face à cette mauvaise perception, il conviendrait d'offrir une information de qualité. Un appel, est alors lancé aux leaders d'opinion que sont les journalistes, les syndicats, les hommes et femmes politiques en vue de diffuser une information claire et de qualité concernant la pauvreté et les inégalités. L'idée de la création d'un Observatoire de la pauvreté plus indépendant et mieux financé est aussi avancée. Les économistes épinglent également que, dans une société dont on regrette le consumérisme mais où tous revendiquent le droit aux biens et services disponibles, le vouloir d'achat semble se confronter toujours davantage au pouvoir d'achat. Dans ce cadre, la proposition d'un renforcement des normes éthiques régissant la publicité est avancée. L'accent est également mis sur la nécessité de renforcer les mesures de protection des travailleurs sur leur lieu de travail, d'augmenter les allocations de chômage durant les premiers mois suite à une perte d'emploi ainsi que d'améliorer la structure de l'organisation des entreprises. Les économistes insistent également sur la nécessité de déployer une formation continue de qualité et sur la révision du panier de consommation qui suivrait les besoins spécifiques des plus démunis, une proposition déjà énoncée lors des travaux de l'EPC en 2016. Un appel est aussi lancé en vue d'amener les filets de sécurité au moins au-dessus du seuil de pauvreté pour les plus démunis et de renforcer les mécanismes d'assurance autonomie des personnes âgées sur le même schéma que celui de l'assurance-santé.

Sur le sujet de **l'immigration**, après avoir présenté des chiffres qui convergent pour établir que l'incidence de l'immigration sur l'emploi, le chômage et les salaires des locaux est limitée, les économistes prônent de sortir des amalgames en définissant une procédure d'accueil qui soit conforme à la Déclaration des Droits de l'Homme pour les réfugiés politiques et de définir une politique d'immigration légale active et ses objectifs. Par ailleurs, il faudrait mettre à la disposition des services d'immigration concernés du personnel suffisant qui veille à la mise en place d'une immigration organisée. En marge de cette immigration organisée, il paraît indispensable d'aménager des parcours d'insertion de qualité tant pour les immigrés que pour les réfugiés politiques et de favoriser les actions de coaching. Un agencement des espaces de vie en vue de favoriser une bonne insertion socio-professionnelle est également préconisé.

En ce qui concerne **le protectionnisme**, des idées reçues contradictoires se confrontent. Certains chantent les louanges d'un commerce international plus étendu là où d'autres y voient une source de danger pour leur emploi ou leur mode de vie. Dans ce champ, les économistes réconcilient ces deux tendances en prônant une meilleure gestion de la globalisation. Il s'agirait, par exemple, de démocratiser et de rendre plus transparents la procédure et les débats entourant la signature d'éventuels accords commerciaux complémentaires. Les économistes attirent également l'attention sur le fait que ces traités de libre-échange devraient veiller à intégrer davantage les intérêts stratégiques nationaux. Ils prônent également l'application d'une forme de taxe à la frontière (border tax adjustment) sur les biens ou services importés qui sont produits dans des situations qui ne respecteraient pas certaines conditions en matière environnementale ou sociale. Une proposition est également avancée : mettre en place une structure supra-nationale, à l'instar de la Cour européenne de justice, qui réglerait les litiges commerciaux internationaux entre entreprises tout en maintenant la capacité des autorités publiques à changer les règles, sans devoir indemniser les parties lésées par le changement.

A la question de savoir si **l'économie de marché est compatible avec le développement durable**, les économistes en présence estiment que cette compatibilité serait possible moyennant la mise en place d'un certain nombre de correctifs fiscaux, réglementaires, de sensibilisation ou de mécanismes spécifiques. L'application de taxes de type taxe carbone ou Pigou (pollueur-payeur) alliée à l'exigence de normes de pollution strictes et contraignantes à la fois dans la sphère publique et dans la sphère privée sont aussi mises en avant. Les économistes proposent également d'entamer un large plan d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et de lancer des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour favoriser une meilleure et moindre consommation.

Dans le chapitre sur la notion **d'emploi en quantité fixe**, il s'agit de combattre l'idée que l'emploi est en quantité fixe et que la mise à la retraite des plus âgés ou la réduction du temps de travail, par exemple, permettraient d'accroître l'emploi total. Dans ce cadre, les économistes en présence insistent sur le fait qu'il faut arrêter de mettre les travailleurs à la retraite trop tôt (sauf en cas de pénibilité démontrée pour l'individu) et que des solutions doivent donc être trouvées, par exemple, du côté du financement alternatif de la Sécurité sociale, de la formation ou d'un aménagement du temps de travail pour pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Le sujet de **la gestion efficace du privé face au public** amène les économistes à préconiser que, lorsqu'il s'agit de produire un service public ou lorsqu'on est en situation de monopole naturel, le service peut être efficacement rendu par une entreprise publique, pour autant qu'elle ait des objectifs clairs, une réelle autonomie de gestion et qu'elle fasse l'objet d'une évaluation régulière de ses performances. Dans le cas où le service est concédé à un opérateur privé, il devrait être soumis périodiquement à des appels d'offre concurrentiels. Il importe de mener régulièrement des études de performance comparatives entre les entreprises publiques et privées et de rendre plus flexibles les emplois dans la fonction publique tout en protégeant l'indépendance de certaines fonctions (justice, par exemple). Les économistes préconisent également d'améliorer les règles de gouvernance des entreprises publiques en vue de faire la clarté sur la gestion de l'administration de ces entreprises.

La **taxation du capital**, et plus largement du patrimoine, fait débat. Dans ce domaine, les économistes de l'EPC préconisent de revoir la taxation immobilière dans tous ces aspects : l'achat (réduire les droits d'enregistrement et en élargir la portabilité) et les revenus (en taxant les revenus réels). En ce qui concerne la taxation des biens mobiliers, ils estiment que les revenus du capital (dividendes et intérêts) sont suffisamment taxés (si on les mesure en termes réels) mais qu'il faudrait envisager une taxation intelligente des plus-values. Ils insistent également sur la nécessaire abolition des régimes de faveur appliqués à certains produits d'épargne (comme le livret d'épargne, par exemple). Ils invitent également à une réflexion globale sur la taxation du patrimoine, de ses revenus et de sa transmission. Un bon système de taxation sur les plus-values nettes réalisées pourrait aboutir à une meilleure répartition des richesses qui permettrait d'envisager simultanément une baisse des droits de succession. Ils insistent, une fois de plus, sur la nécessité d'une taxation globale des revenus.

Sur le sujet de **l'Europe considérée comme étant trop libérale**, les économistes, conscients de l'ampleur de ce sujet, se sont essentiellement concentrés sur les aspects fiscaux et de défense du citoyen. Ils prônent alors de revoir les mécanismes décisionnels qui bloquent certaines décisions en levant l'obligation de l'unanimité dans certains domaines au profit d'une majorité qualifiée. Le rôle des institutions et leur partage de compétences (Commission, Conseil, Parlement, Cour de Justice) devrait aussi être clairement redéfini. Ils rappellent encore l'existence des consultations d'initiative citoyenne européenne qui pourraient être renforcées. Ils invitent également à sanctionner certains pays pour leurs éventuels manquements dans le respect des droits de l'homme et encouragent le développement d'une Europe qui protège ses citoyens dans un certain nombre de domaines.

En matière d'**orthodoxie budgétaire**, il est proposé d'identifier correctement les dépenses courantes et les dépenses d'investissement et d'intégrer dans les budgets futurs les dépenses de maintenance. Les économistes présents reconnaissent cependant la difficulté de la prise en compte des coûts et bénéfices de budgets successifs et leur assignation à différentes générations car elle est complexe et généralement mal faite, en partie à cause de la difficulté de séparer les deux concepts dans les chiffres.

Pour limiter **les pièges à l'emploi**, l'EPC avance plusieurs propositions. La première proposition concerne les personnes les plus démunies ne payant pas d'impôts. Il s'agit ici d'instaurer, dans certains cas (comme pour certains emplois à mi-temps), un précompte professionnel négatif qui permettrait que le salaire net de l'employé soit supérieur à son salaire brut. La mise en place de l'individualisation des droits sociaux est aussi préconisée de façon à ce que les droits soient attachés à la personne quelle que soit sa situation familiale. Une adaptation des allocations de chômage en trois phases est également proposée : une phase assurancielle avec une allocation de perte d'emploi, suivie, dans un deuxième temps, par une phase d'accompagnement actif et personnalisé contractuelle avec un revenu de remplacement et, dans une troisième étape, une phase de soutien assortie d'un revenu d'insertion sociale.

En conclusion, les économistes sont conscients qu'il est important que les mesures proposées mettent correctement en perspective les idées reçues, dans un cadre de bonne gouvernance et dans le respect de tous les acteurs économiques. A nouveau, ces réflexions sont portées dans le débat public, sans prétention, mais avec la ferme intention de transmettre un message aux citoyens ainsi qu'aux hommes et femmes qui nous gouvernent.

* * * * *
* * *

Annexes

Biographies des intervenants

Micael Castanheira est Directeur de Recherche au FNRS et enseigne l'économie à la Solvay Brussels School of Economics and Management de l'ULB. Sa recherche porte principalement sur l'économie politique des décisions de groupe et des interactions entre entités publiques et privées. Il est également membre du conseil scientifique de l'Observatoire des Prix et de la Banque Nationale de Belgique (comptes nationaux).

Etienne de Callataÿ, est économiste de l'Université de Namur et de la London School of Economics, et est Chief Economist d'Orcadia Asset Management, une société de gestion patrimoniale, dont il préside aussi le Conseil d'Administration. Il est également chargé de cours invité à l'Université de Namur. Il est Président de la Société Royale d'Economie politique de Belgique. Il est membre du Conseil académique des pensions. Il est administrateur de l'entreprise sociale Les Petits Riens. Il a travaillé à la Banque nationale de Belgique (1987-1992) et au Fonds Monétaire International (1992-1996). Il est ensuite devenu chef de cabinet adjoint du Premier Ministre (1996-1999) et chef de cabinet du Ministre des Finances (1999), avant de rejoindre la Banque Degroof (1999-2015), dont il a été le Chief Economist et administrateur-délégué.

Philippe Defeyt est économiste, président de l'Institut pour un Développement Durable. Il a fait des études d'économiste à l'Université de Namur. Après avoir travaillé un an en Inde, il a consacré sa carrière à des activités académiques (recherche et enseignement), de conseil et politiques. Il a été Président du CPAS de Namur. Il est Vice-président de l'UCL. Il est l'auteur de nombreuses publications (thèmes : prix, revenus, logement, pauvreté, protection sociale, emploi...). Ses thèmes de prédilection actuels sont le vieillissement socio-démographique, le développement durable et le revenu de base. Il est co-fondateur de l'Institut pour un Développement Durable.

Olivier Lefebvre est Docteur en Économie de l'UCL et MBA de Cornell University (USA). De 1990 à 1995, il a été le principal architecte de la modernisation des marchés financiers belges et de la gestion de la dette publique, comme Conseiller puis Chef de Cabinet du Ministre des Finances, Philippe Maystadt. De 1996 à 2000, il a dirigé et modernisé la Bourse de Bruxelles et a intégré les marchés dérivés, le clearing et le règlement/livraison. En 2000, il a été un des fondateurs d'Euronext, première bourse transfrontalière en Europe, et jusqu'en 2007, comme membre du Comité de Direction a coordonné l'intégration transfrontalière des aspects réglementaires avec les régulateurs et de « post-trade » avec LCH-Clearnet et Euroclear. Depuis 2008, il sert comme administrateur indépendant dans diverses entreprises et institutions, avec comme compétences particulières : la gestion du changement, la gouvernance d'entreprise et le développement durable. Il a enseigné à l'UCL et à l'UNamur.

Luc Leruth a fait des études de mathématiques (ULg) puis d'économie (UCL). Après 3 ans à l'Indian Statistical Institute de New Delhi et des positions de visiteur à la London School of Economics et à l'Université Northwestern aux USA, il a présenté son doctorat à l'ULB avant d'y devenir professeur (Solvay). Il a ensuite travaillé pour la Banque Asiatique de Développement à Manille avant de rejoindre le FMI à Washington. Luc Leruth a aussi vécu aux îles Fidji, au Gabon et au Ghana. Il a été professeur à l'ULg et membre du CORE (UCL) et enseigne actuellement à l'Université d'Essex en Angleterre. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques ainsi que de trois romans dont deux romans publiés chez Gallimard, « La quatrième note » et « La machine magique ».

Pierre Pestieau a obtenu son doctorat en économie de l'Université de Yale. Après avoir enseigné à l'Université de Cornell, il est devenu de 1975 à 2008 professeur d'économie, à l'Université de Liège. Il est, depuis 2008, professeur émérite. Il est aussi membre du CORE et membre associé du PSE. Actuellement, il est éditeur associé des revues CESifo Economic Studies, Revue Française d'Economie, Journal of Pension Economics and Finance et Journal of Public Economic Theory. Ses principaux sujets d'intérêt sont l'économie publique, l'économie de la population et la sécurité sociale. Il a récemment publié (avec Mathieu Lefebvre) « L'État-providence. Défense et illustration », PUF Paris, 2017 et « The Welfare State in Europe, Oxford University Press », 2018.

Références

- ¹ <https://humanprogress.org/article.php?p=1276>
- ² <http://www.lesoir.be/180361/article/2018-09-25/pauvrophobie-testez-vos-prejuges>
- ³ <https://www.atd-quartmonde.fr/serge-paugam-denoncer-les-prejuges-sur-les-pauvres/>
- ⁴ Références: André Decoster, Koen Dedobbeleer, Sebastiaan Maes (2017), Using Fiscal Data To Estimate The Evolution of Top Income Shares in Belgium from 1990 to 2013, Department of Economics KU Leuven
Philip Vermeulen (2014), How fat is the top tail of the wealth distribution? ECB Working Paper Serie S # 1692
Mathieu Lefebvre et Pierre Pestieau (2017) L'État Providence, PUF, 2017
- ⁵ François Bourguignon, in Le Monde novembre 2018:
<https://www.lemonde.fr/journalectronique/donnees/protége/2018/11/11/html/1333814.html>
- ⁶ *La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique. Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins.*
En Belgique, près d'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Mais quelle réalité se cache derrière ce chiffre? Que signifie la pauvreté dans le vécu des enfants? Des chercheurs ont développé au niveau européen un indicateur qui mesure les difficultés quotidiennes des enfants: la déprivation. Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, Frank Vandenbroucke et Anne-Catherine Guio publient une étude qui compare la déprivation des enfants en Belgique.
⁷ <https://belgesheureux.be/enquete-nationale-du-bonheur/>
- ⁸ in Pistes et Eclairages économiques "Pour une nouvelle conception du pouvoir d'achat" Economic Prospective Club, Février 2016, p.13, http://moneystore.be/wp-content/uploads/doc/manifeste_pouvoir_achat_fevrier_2016.pdf
- ⁹ <https://www.socialeurope.eu/why-did-the-populist-far-right-in-sweden-make-gains>
- ¹⁰ https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-populisme-une-grande-manipulation_1834903.html
- ¹¹ La question de la perte de pouvoir d'achat liée à une augmentation du coût de la vie, et notamment de l'immobilier, consécutive à l'arrivée d'immigrants ne sera pas évoquée ici. De même, le détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne ne sera pas traité.
- ¹² George J. Borjas, « The Wage Impact of the Marielitos: A Reappraisal » [National Bureau of Economic Research](#) (NBER), 2015
- ¹³ Longhi S., Nijkamp P., Poot J. (2008) Meta-analysis of Empirical Evidence on the Labour Market Impact of Immigration, *Région et Développement*, 27 (1) 161-191.
Longhi S., Nijkamp P., Poot J. (2010) Meta-analyses of Labour Market Impacts of Immigration: Key Conclusions and Policy Implications, *Environment and Planning C: Government and Policy*, 28 (5) 819-833.
- ¹⁴ Docquier, F. et J. Machado (2015), « Crise des réfugiés: quelques clarifications s'imposent! », *Regards économiques*, vol. 199, http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_154.pdf. Ces résultats sont repris de F. Docquier, C. Ozden, G. Peri (2014). The labor market impact of immigration and emigration in OECD countries, *Economic Journal*, 124 (579): 1106-1145
- ¹⁵ Pour une synthèse récente non technique, voir https://theconversation.com/fact-check-does-immigration-have-an-impact-on-wages-or-employment-83666?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1512061877 ou <https://www.economist.com/blogs/freexchange/2017/06/immigration-economics>.
La question est aussi traitée dans la section 2 de Burggraeve et Piton (2016), *Les conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique*, *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2016/revecoi2016_h4.pdf.
- ¹⁶ "Wage growth in Germany: assessment and determinants of recent developments", publié dans Deutsche Bundesbank Monthly Report April 2018
- ¹⁷ Selon le [semestre européen](#) (§16), « in 2016, the employment rate of non-EU born was 49,1 %, which is more than 20 percentage points lower than for native born (the gap was even more pronounced for women). Activation measures could help people from disadvantaged backgrounds, but there is some evidence that those activation measures are not equally effective for all population groups. While some measures have been taken to help new arrivals integrate and to tackle discrimination, there is still a lack of coordination across policy domains and political levels to address the challenge of integrating people with a migrant background in the labour market. Strong regional disparities in labour market performance persist. »
- ¹⁸ <https://www.toekomstatelieldelavenir.com>
- ¹⁹ <https://www.duoforajob.be/fr/a-propos/>
- ²⁰ <https://www.monde-diplomatique.fr/2009/03/SAPIR/16882>
- ²¹ https://www.liberation.fr/planete/2018/03/07/sur-le-protectionnisme-donald-trump-persiste-et-signe_1634554
- ²² Source: CEPR, Reducing Trans-Atlantic Barriers to Trade and Investment, mars 2013; Gabriel Felbermayr, TTIP and Jobs, European Parliament, avril 2016, tableau 7 en particulier
- ²³ 2017, p8
- ²⁴ <https://www.businessinsider.fr/prix-nobel-economie-william-nordhaus-taxe-carbone-lutter-contre-effet-de-serre/>
- ²⁵ <https://www.etudier.com/dissertations/Economie-De-Marché-Et-Développement-Durable/275443.html>
- ²⁶ <https://www.courrierinternational.com/article/2009/11/19/non-aux-idees-recues>
- ²⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Arthur_Cecil_Pigou

- ²⁸ Environmental Tax Reform: Principles from Theory and Practice to Date , Dirk Heine, John Norregaard, and Ian W.H. Parry, IMF WP/12/180, 2012, Washington
Climate Change Adaptation vs. Mitigation: A Fiscal Perspective, Lint Barrage, IMF Mimeo - Please do not cite without permission.- IMF 2015
5 things you need to know about the IMF and Climate change, June 2018, Blog, IMF, Ian Parry
- ²⁹ L'Économie du Bien Commun, PUF, 2017
- ³⁰ *Social security programs and retirement around the world. The relationship to youth employment*, J. Gruber et D. Wise éditeurs, NBER Chicago University Press. 2010
- ³¹ <https://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/605426>
- ³² Mathieu Lefebvre, Sergio Perelman et Pierre Pestieau (2018), Productivity and performance in the public sector, in E. Grifell-Tutjé, K. Lovell and R. Sickles, eds, *Oxford Handbook of Productivity*
- ³³ https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-economie/20141103_RUE6472/finissons-en-avec-les-ppp-ces-boulets-que-l-Etat-s-accroche-au-pied.html
- ³⁴ A ce sujet, voir de Palma, Leruth et Prunier, IMF WP (2009) <https://blog-pfm.imf.org/files/wp-09177.pdf>
- ³⁵ http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/06/partenariats-public-privé-un-dispositif-de-plus-en-plus-decrie_4804403_4355770.html
- ³⁶ <http://www.lalibre.be/economie/placements/fiscalite-des-placements-trop-c-est-trop-5a8bf7acd70f0681dceb63a>
- ³⁷ <https://data.oecd.org/fr/tax/impot-sur-le-patrimoine.htm>
- ³⁸ Proposition déjà faite par l'EPC en 2014 http://www.moneystore.be/wp-content/uploads/doc/manifeste_economistes_coq_janvier_2014.pdf
- ³⁹ https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/heritage/les-droits-de-succession?gclid=EA1aIQobChMz7Cnp92N4AIVCsqyCh15TgH5EAAAYASAAEgJb9vD_BwE#conjoint
- ⁴⁰ http://www.moneystore.be/wp-content/uploads/doc/manifeste_economistes_coq_janvier_2014.pdf Pistes et éclairages économiques, Vers de nouvelles orientations structurelles pour la Belgique P.6
- ⁴¹ <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/les-solutions-pour-sauver-l-europe/10017003.html>
- ⁴² <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2017/01/28/31002-20170128ARTFIG00106-l-union-europeenne-tue-l-europe.php>
- ⁴³ Ben Bernanke, Sintra, juin 2017
- ⁴⁴ https://ec.europa.eu/taxation_customs/general-information-taxation/taxation-qualified-majority-voting_fr et https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/15_01_2019_communication_towards_a_more_efficient_democratic_decision_making_eu_tax_policy_fr.pdf
- ⁴⁵ Source: M. Demertzis, J. Pisani-Ferry, A. Sapir, T. Wieser, and G. Wolff, One size does not fit all: European integration by differentiation, Bruegel, Sept 2018
- ⁴⁶ https://ec.europa.eu/info/consultations/public-consultation-european-citizens-initiative_fr
- ⁴⁷ https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/01/29/taxation-des-gafa-l-ocde-veut-parvenir-a-un-accord-mondial-en-2020_5416080_3234.html
- ⁴⁸ <https://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/l-arnaque-de-la-dette-191526>
- ⁴⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=4TB85XwzqZk>
- ⁵⁰ <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Financing-For-Development-Revisiting-the-Monterrey-Consensus-PP4966>
- ⁵¹ <http://www.oecd.org/gov/budgetisation/droitsconstatesbudgetisationetcomptabilitepubliquessurlabasedesdroitsconstates.htm>
- ⁵² http://www.petersheller.com/documents/Underfinancing_of_recurrent.pdf
- ⁵³ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/les-pieges-a-l-emploi-restent-bien-la-51b8f074e4b0de6db9c7ca15>
- ⁵⁴ Cité in Thomas LEMAIGRE, « En Belgique, la protection sociale est trop généreuse. Elle n'incite pas les gens à chercher du travail. », in Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, Pauvrophobie – Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté », Ed. Luc Pire, 2018, p.35
- ⁵⁵ Voir : https://www.lavenir.net/cnt/dmf20180724_01200393/budget-boucle-charles-michel-se-felicite-l-opposition-denonce-la-methode-et-les-mensonges
- ⁵⁶ in André ANTOINE & Daniel DRAGUET, op.cit. p.49
- ⁵⁷ in Thomas LEMAIGRE, op.cit., p.36
- ⁵⁸ in Thomas LEMAIGRE, op.cit., p.37
- ⁵⁹ Ce paragraphe a été rédigé sur base de la biographie suivante : André ANTOINE & Daniel DRAGUET, « Du piège à l'emploi au piège au salaire », CEPAG, septembre 2006 Philippe DEFEYT, « Salaire + allocations sociales = l'impossible équation ? », Institut pour un Développement Durable, août 2012 (<http://iddweb.eu/docs/Pieges.pdf>)
- Thomas LEMAIGRE, « En Belgique, la protection sociale est trop généreuse. Elle n'incite pas les gens à chercher du travail. », in Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, Pauvrophobie – Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté », Ed. Luc Pire, 2018, pp.34-37
- Philippe DEFEYT, « Les salaires entre 2014 et 2018 : ni le PTB, ni Michel n'ont (tout à fait) raison », Brève de l'IDD, n)17, 19 oct 2018
- Greet DE VIL et alii, « Impact macrobudgétaire d'un relèvement des allocations sociales minimales », Etude réalisée à la demande du Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, Bureau fédéral du Plan, décembre 2018 (https://www.plan.be/admin/uploaded/201812201455100.REP_MINIMA_11760_final.pdf)